Fribourg (Suisse) 65me année. — N° 68 Le numéro 10 cent. Jeudi 21 mars 1935

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
38, Avenue de Pérolles

TÉLÉPHONES
Rédactions : 13.09
Abonnements : 3.79
Compte post. IIa 54

PRIX DES ABONNEMENTS :

	1 m.	3 m.	6 m.	12 m.
Suisse	2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	4.50	10.—	19.—	38.—

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
PUBLICITAS S. A.
Fribourg
Rue de Romont, 2
Téléphone 6.40

PRIX DES ANNONCES
Le millimètre sur une colonne
Canton 8 ½ ct. — Suisse 10 ct.
Etranger 12 ct. — Réel. 25 ct.

NOUVELLES DU JOUR

Une consultation des Alliés sur le cas du Reich. La France en appelle à la Société des nations. La crise ministérielle belge. Prochaines élections en Tchéco-Slovaquie et en Espagne.

Le cabinet de Londres a senti qu'il était allé trop vite en besogne en décidant, sans prendre avis de personne, d'envoyer sir John Simon et M. Eden à Berlin, comme s'il ne s'était rien passé de nouveau entre l'Allemagne et les anciens Alliés.

Les remontrances françaises n'ont sans doute pas peu contribué à ce revirement.

En conséquence, il a été convenu que le voyage des ministres britanniques serait précédé d'une consultation des gouvernements de Londres, de Paris et de Rome, qui aura lieu samedi à Paris. M. Eden représentera la Grande-Bretagne et M. Suvich, l'Italie.

Le gouvernement français a décidé, pour son compte : 1° d'adresser à Berlin une protestation contre le réarmement du Reich décidé en violation du traité de paix ; 2° de saisir de l'affaire le Conseil de la Société des nations.

Il se fonderait, pour évoquer l'affaire devant l'aréopage de Genève, sur les articles 11, 164 et 213 du traité de Versailles.

L'article 11 dit que tout membre de la Ligue peut réclamer la convocation du Conseil lorsqu'il se produit une circonstance de nature à affecter les relations internationales et à troubler la paix ou la bonne entente entre les nations.

L'article 164 est celui par lequel l'Allemagne s'engage à ne pas s'armer au-delà de ce qui lui est permis.

L'article 213 stipule que l'Allemagne doit se prêter à toute investigation que le Conseil de la Société des nations jugerait nécessaire.

Le bruit a couru que le cabinet de Paris ferait aussi état de l'article 16, qui menace d'exclusion le membre de la Ligue des nations qui violerait le pacte. Ce bruit est démenti. Il est clair que la France ne va pas proposer l'exclusion de l'Allemagne alors qu'on cherche, au contraire, à la faire revenir à Genève.

La demande de convocation du Conseil de la Société des nations a été adressée télégraphiquement à Genève hier. La protestation française à Berlin devait être notifiée ce matin par l'ambassadeur, M. Poncet. Elle sera publiée ce soir.

La protestation s'élève contre la violation du traité de Versailles et contre le mépris de la déclaration franco-britannique du 3 février et du droit des gens, dont le principe essentiel est le respect des engagements internationaux.

Hier, au Sénat français, M. Flandin, chef du gouvernement, a saisi l'occasion du débat sur la prolongation du service militaire pour s'exprimer sur le réarmement du Reich. Il l'a fait en termes pleins d'énergie et de dignité, que le Sénat a vivement applaudis.

***

A Bruxelles, le roi Léopold entend se livrer à des consultations politiques très étendues avant de prendre les décisions susceptibles de dénouer la crise actuelle.

C'est ainsi que hier, mercredi, après avoir reçu M. Devèze, ministre de la défense nationale, démissionnaire, il a fait appeler les deux présidents des Chambres de commerce de Bruxelles et d'Anvers. C'est la première fois, dans l'histoire parlementaire belge, que le roi fait appeler durant une crise politique les représentants d'intérêts commerciaux.

Le président de la Chambre de commerce d'Anvers a déclaré que le franc constituait le problème essentiel à résoudre. Le roi a ensuite reçu M. Delatte, secrétaire national de la Chambre des mineurs, qui s'est également déclaré partisan du maintien du franc à sa valeur actuelle, ainsi que de l'exécution de grands travaux pour réduire le chômage.

Dans certains cercles politiques, on parle de plus en plus de la formation d'un gouvernement d'union nationale groupant les trois grands partis belges : catholique, libéral et socialiste, et dont le programme serait la défense du franc et la lutte pour l'adaptation économique.

Il faut rappeler, à ce propos, que les trois partis restent fidèles à l'étalon d'or ; les efforts en vue d'une entente doivent donc porter sur ce point.

***

Les prochaines élections tchéco-slovaques donnent occasion de voir où en est le mouvement schismatique qui a divisé l'Eglise catholique de Bohême, aussitôt après l'établissement du nouvel Etat.

Ce fut en 1920 que fut fondée l'Eglise nationale tchéco-slovaque, par une trahison d'environ deux cents ecclésiastiques qui avaient formé une association en vue de réformes plus ou moins incompatibles avec la discipline de l'Eglise. C'est ainsi que ce « club des prêtres catholiques tchèques réformistes », ainsi qu'il s'appelait, demandait l'abolition du latin dans la liturgie et l'abolition du célibat ecclésiastique. Pour que pareil mouvement pût s'élever, il fallait qu'il y eût beaucoup à redire à l'esprit du clergé de Bohême comme aux dispositions de la masse des fidèles. C'était malheureusement le cas. La tiédeur religieuse et le terre à terre matérialiste sévissaient largement.

Les circonstances politiques aidèrent grandement à l'éclosion du schisme. On rompait avec Rome pour consommer plus radicalement la rupture avec l'Autriche. Le gouvernement tchèque, composé de libres penseurs, y poussait de toutes ses forces, à la fois par préjugé antireligieux et par calcul, parce que, en extirpant le catholicisme romain, on extirpait plus sûrement les racines de l'ancien loyalisme dynastique. L'Eglise nationale devait être un symbole de patriotisme tchèque et de foi républicaine.

La fondation fut décidée dans une assemblée du clergé, par 140 voix contre 66. Le gouvernement et le parlement mirent aussitôt leurs pouvoirs au service du schisme. Une loi garantit leur traitement aux ministres de l'Eglise nationale, fournit celle-ci de subventions et l'arma des droits juridiques nécessaires. La nouvelle secte a pu ainsi s'installer dans cent dix églises catholiques, s'organiser en diocèses sous l'autorité du patriarche de Prague et recruter 800,000 adeptes, soit une proportion d'un catholique-national pour douze catholiques-romains.

L'Eglise nationale tchèque s'est donné beaucoup de mal pour s'assurer la continuité apostolique. Ne trouvant pas où s'adresser pour obtenir la consécration de ses évêques, elle s'en passa et ils furent simplement élus.

Les catholiques-nationaux tchèques sont naturellement de fidèles électeurs ministériels. Ils rendent au gouvernement l'appui qu'il leur fournit.

***

En Espagne, en vue du renouvellement des conseils municipaux, qui doit avoir lieu au mois de mai prochain, certains cercles politiques de droite voudraient voir reconstituer le bloc électoral qu'ils avaient formé en novembre 1933, lors des élections législatives.

Une telle entente est surtout désirée par les monarchistes et les agrariens. En ce qui concerne les populaires agrariens de M. Gil Robles, beaucoup d'entre eux voudraient rester en marge de l'entente électorale, car ils supposent que leurs partisans sont les plus nombreux dans le pays et qu'ils pourraient, grâce à eux, obtenir la représentation de droite la plus importante et la plus influente. Cependant, comme les populaires agrariens sont partisans, avant tout, comme les autres partis de droite, d'écraser les groupes révolutionnaires, il n'est pas impossible qu'ils unissent leurs efforts à ceux de ces autres partis.

Le système électoral, qui sera appliqué à titre d'essai lors des élections municipales, sera un mélange de représentation proportionnelle et de système majoritaire, qui devrait, en principe, avantager les ententes au détriment des listes isolées.

Où en est la réforme corporative autrichienne ?

Les idées d'organisation corporative se répandent de plus en plus et déjà, en plusieurs Etats européens, elles ont trouvé leur réalisation. C'est ainsi que, en Autriche, se poursuit actuellement la réforme corporative conçue par le chancelier Dollfuss.

Lors de son récent voyage à Paris, le chancelier Schuschnigg a déclaré qu'il avait l'espoir que cette réforme serait bientôt terminée, mais elle n'est pas encore parvenue à sa pleine organisation et il n'est guère possible de prévoir quand elle y parviendra. Il est, en effet, à noter que, loin de vouloir instaurer brutalement et d'un seul coup le régime corporatif, le gouvernement autrichien, avec un heureux sens pratique, a estimé qu'il devait procéder par étapes progressives.

Voyons donc où l'on en est présentement arrivé.

La première étape fut consacrée à l'établissement de la Confédération syndicale des ouvriers et employés.

Au lendemain de l'émeute socialiste de février 1934, le gouvernement autrichien jugea nécessaire de supprimer les syndicats ouvriers, quelles que fussent, d'ailleurs, leurs tendances, et une ordonnance créa, le 2 mars 1934, une Confédération syndicale ouverte à tous les salariés, sauf à ceux de l'agriculture et des services publics. L'adhésion à cette Confédération syndicale n'est pas obligatoire, mais cette organisation a reçu le monopole de la représentation des ouvriers et des employés pour les questions relatives au travail et notamment pour la conclusion des conventions collectives. La Confédération est divisée en cinq groupes professionnels qui correspondent aux branches suivantes : industrie et mines, commerce et transports, artisanat, institutions d'assurance et de crédit, professions libérales ; chacun de ces cinq groupes peut se subdiviser, s'il le juge opportun.

En substituant ainsi cette Confédération aux divers syndicats, socialistes et chrétiens-sociaux, qui existaient jusqu'alors en Autriche, le gouvernement s'est préoccupé, non pas seulement du côté social, mais aussi — et peut-être avant tout — du point de vue politique. Aussi l'ordonnance du 2 mars 1934 stipule-t-elle que les groupes constituant la Confédération syndicale devront agir « dans un esprit patriotique et social et s'abstenir de toute activité politique » ; ils sont, d'ailleurs, soumis à la surveillance du ministre des Affaires sociales.

Aux termes de l'ordonnance du 2 mars 1934, la Confédération syndicale ne devait commencer à fonctionner que le 1er juillet, mais pratiquement elle entra en activité dès le 1er mai. Les adhésions qu'elle reçut tout d'abord lui vinrent des membres des syndicats chrétiens et de quelques groupements ouvriers à tendances nationales. Mais il fallut organiser une habile et forte propagande pour gagner des adhérents parmi les anciens syndiqués socialistes. Si l'on en croit des informations qui paraissent sûres, le nombre de ces adhérents aurait notablement augmenté en ces derniers temps.

Ce qu'il avait fait pour les salariés, le gouvernement autrichien le fit, huit mois plus tard, pour les employeurs, et la loi du 17 octobre 1934 vint inaugurer la seconde étape de la réforme corporative en créant la Confédération industrielle.

Celle-ci est fondée sur des principes analogues à ceux qui ont inspiré l'organisation de la Confédération syndicale. Aucun patron n'est obligé d'y adhérer, mais la Confédération peut refuser l'adhésion des industriels dont on estimerait que l'influence pourrait être dangereuse pour l'Etat. La Confédération industrielle est dotée, elle aussi, d'un monopole : elle seule représente les intérêts des entreprises industrielles et minières ; elle a, dit la loi, « la compétence exclusive pour la conclusion des conventions collectives » qui s'appliquent obligatoiremnt à toutes les entreprises de la branche professionnelle, que ces entreprises soient adhérentes ou non à la Confédération.

De plus, pour couvrir ses frais et ceux des fondations présentant un intérêt général pour les entreprises industrielles et minières, la Confédération a le droit de percevoir des cotisations sur toutes les entreprises, adhérentes ou non.

Mais le gouvernement autrichien exerce une étroite surveillance sur l'activité de la Confédération industrielle, comme il le fait, d'ailleurs, pour la Confédération syndicale. Les dirigeants de la Confédération industrielle doivent être des citoyens autrichiens, offrant la garantie qu'ils n'agiront pas en ennemis de l'Etat et du gouvernement. Le ministre du Commerce nomme les présidents et les membres des comités directeurs de la Confédération et de ses huit fédérations régionales ; il peut aussi, s'il le juge nécessaire, casser les décisions prises par ces comités. On voit donc que, dans le système autrichien, l'Etat est, en réalité, le maître souverain de l'organisation corporative et c'est là, à notre avis, un fait regrettable — tout comme d'ailleurs la suppression radicale des syndicats, car la meilleure solution n'est-elle point celle que les catholiques sociaux ont résumée depuis longtemps dans cette formule : « Les syndicats libres dans la profession organisée » ?

Et maintenant, c'est l'organisation proprement dite de la profession qu'il reste à établir en Autriche : ce sera la troisième étape de la réforme corporative.

A cette fin, les dirigeants autrichiens ont formé le projet de constituer des comités paritaires dans lesquels employeurs et salariés d'une même branche professionnelle seraient également représentés et qui, dans un esprit de conciliation, résoudraient les différends collectifs.

Enfin, lorsqu'il jugera le moment venu, le gouvernement achèvera l'œuvre commencée en instituant une Chambre de l'industrie, une Chambre de l'artisanat, une Chambre de l'agriculture, une Chambre du commerce, une Chambre des professions libérales et une Chambre des employés de l'Etat. Ces diverses Chambres administreront leurs professions respectives et — couronnement de la réforme — elles délégueront des représentants dans les divers Conseils politiques du pays.

Telle est, dans ses lignes essentielles, la réforme corporative en voie de réalisation en Autriche. On ne peut encore, d'une façon certaine, prévoir son avenir qui, en très grande partie, dépendra de la solidité et de la stabilité du gouvernement autrichien.

Max Turmann,
professeur à l'Université.

Désordres en Hongrie

Budapest, 21 mars.

Dans la commune d'Endrœd, dans l'arrondissement électoral de Bekes, les autorités voulaient disperser une assemblée électorale à laquelle le candidat du parti des petits paysans Andalazzi-Kasnya ne s'était pas présenté. La foule attaqua alors le poste de gendarmerie. Les gendarmes durent faire usage de leurs armes. Cinq personnes, dont une femme, ont été tuées sur le coup. Une personne est décédée pendant qu'on la transportait à l'hôpital et une autre est très grièvement blessée. Une enquête a été ouverte. Le ministre de l'Intérieur s'est rendu immédiatement sur les lieux.

La foule était déjà en train de se disperser et de suivre par conséquent les ordres donnés par les autorités, quand le candidat à la députation Andalazzi-Kasnya arriva en retard. Le commissaire lui fit savoir que l'assemblée était dissoute. Le candidat répliqua qu'il allait de ce pas téléphoner au ministre de l'Intérieur pour demander que l'assemblée ait de nouveau lieu. Il bondit à la cabine téléphonique et revint peu après, affirmant que le ministre de l'Intérieur avait donné son consentement. Le commandant de gendarmerie, à la tête d'une patrouille de six hommes, déclara toutefois qu'il avait l'ordre de dissoudre l'assemblée et qu'il s'en tenait à cette injonction. Il pria Andalazzi d'inviter la foule à regagner ses foyers. Mais le candidat, au contraire, invita les paysans à se réunir de nouveau. C'est alors que la foule tenta d'attaquer les gendarmes. Ceux-ci firent feu et six personnes furent tuées.

M. Kozma, ministre de l'Intérieur, a lancé un appel à tous les candidats à la députation leur demandant de ne pas s'opposer aux ordres des autorités, mais de s'adresser immédiatement à lui lorsqu'ils croyaient devoir le faire. Le ministre examinera toutes les réclamations, et, si elles sont justifiées, veillera à leur faire droit.

Le réarmement de l'Allemagne devant le Sénat français

Paris, 20 mars.

C'est à 16 heures que s'est ouvert, au Sénat, le débat sur les interpellations relatives aux nécessités de la défense nationale et au réarmement de l'Allemagne. En prévision de cette importante séance, dès l'ouverture des portes, a afflué au Palais du Luxembourg un public nombreux.

M. Jeanneney a présidé la séance. Au banc du gouvernement ont pris place MM. Flandin, Pernot, Louis Rollin, Marchandeau, Cassez, Henri Roy et le général Maurin.

Le président du Conseil a pris immédiatement la parole, au nom du gouvernement. Il a rappelé la déclaration faite le 15 mars dernier au sujet du problème des classes creuses. Les termes de cette déclaration qui, dit M. Flandin, étaient soigneusement pesés, ont pris peut-être une importance accrue, en raison des derniers événements.

Comment se pose aujourd'hui le problème ? Le régime du service militaire d'un an, tel qu'il était établi par la loi, créait une armée qui pouvait incorporer un contingent normal moyen de 230,000 hommes environ.

La conséquence directe des pertes subies par le pays pendant les années de guerre, c'est que, à partir de 1936 et jusqu'en 1940, le contingent normal moyen est ramené d'environ 50 %. Il ne s'agit pas de procéder à une augmentation des effectifs, mais de compenser la diminution des effectifs, diminution qui sera réelle en avril 1936.

C'était une question de loyauté à l'égard des classes incorporées que de les prévenir de la durée du service militaire qu'elles auront à accomplir.

« Comment réaliser ce projet ? a demandé M. Flandin. Nous pouvions substituer au service d'un an le service de dix-huit mois pour une classe et deux ans pour les classes suivantes. Le gouvernement n'a pas estimé que cette méthode fût la meilleure, car il voulait qu'à aucun moment il ne pût être dit que la France procédait à une augmentation définitive de la durée du service militaire. En réalité, c'est uniquement le problème des classes creuses qui se pose, puisque, dès 1940, nous retrouverons, et au delà, les contingents annuels normaux. »

Le réarmement de l'Allemagne, en dépit de la partie V du traité de Versailles, fait un devoir, comme l'a constaté le Livre blanc britannique, d'être vigilants. « Nous résignerons-nous au réarmement allemand ? Nous résignerons-nous à ce qui serait la faillite de la conférence du désarmement ? Nous avons, en nous maintenant dans le cadre de la loi d'un an, montré que la France entend poursuivre son effort de désarmement, sous réserve de garanties mutuelles de sécurité. Cet idéal, c'était celui des 1,500,000 morts qu'a faits la dernière guerre. »

Le gouvernement a voulu prendre pour lui seul toute la responsabilité des mesures nécessaires pour la défense nationale. En prenant une décision exécutoire sans délai, le gouvernement est convaincu d'avoir bien servi la défense nationale.

« Si notre inquiétude était légitime le 15 mars dernier, au moment de notre déclaration, combien ne doit-elle pas être plus grande encore depuis la proclamation du 16 mars, rétablissant le service militaire obligatoire en Allemagne ? On a voulu présenter cette proclamation du gouvernement du Reich comme une réponse au Livre blanc anglais et à notre déclaration du 15 mars. Or, en fait, les 12 corps d'armée et les 36 divisions allemandes existaient déjà. En outre, huit jours plus tôt, la décision officielle de reconstituer une aviation militaire avait été rendue publique. Nous nous trouvons donc en face de l'aboutissement de toute une politique, à une date anniversaire choisie à dessein.

« Mais la proclamation, nous devons la relire avec attention, car ce document correspond à une conception qui, si elle était acceptée dans le monde, marquerait la destruction de l'œuvre de paix fondée sur la Société des nations.

« La proclamation parle de « faire savoir aux Etats que la sauvegarde de l'honneur et de la sécurité de l'empire allemand est dorénavant confiée aux forces propres du peuple allemand ».

« Le gouvernement du Reich ajoute ne pas vouloir « aller au delà de ce qu'exige la sauvegarde de l'honneur et de la liberté du peuple allemand ».

« Si l'on rapproche ce texte du pacte de la Société des nations, on voit que deux conceptions s'opposent. Où donc est la justice dont parle le pacte, si chacun s'arroge le droit de répudier les obligations des traités ? Que reste-t-il de la force du droit international, si l'on y substitue la force propre de chaque nation ?

« La France ne peut pas accepter la thèse du Reich, pas plus qu'elle ne peut accepter les justifications que le gouvernement allemand s'en donne à lui-même. Depuis quinze ans, la France a beaucoup fait pour le rapprochement et la réconciliation de deux grands peuples. Mais cette réconciliation ne peut être fondée sur le travestissement de la vérité, sur la négation du droit et de la justice. *(Vifs applaudissements.)*

« Il n'est pas vrai que le peuple allemand ait déposé les armes après quatre ans et demi d'une guerre qu'il n'aurait pas voulue. Sur la responsabilité du déchaînement de la guerre, le jugement du monde est rendu depuis longtemps. *(Vifs applaudissements.)* Ce jugement, je ne le laisserai pas prescrire et j'engage M. Hitler à relire les mémoires d'un de ses prédécesseurs, le prince de Bülow, sur les conditions dans lesquelles intervint la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie.

« Ce n'est pas par l'oubli des responsabilités encourues que pourra s'établir une collaboration confiante des deux peuples, collaboration que nous souhaitons tous. *(Vifs applaudissements.)*

« Il n'est pas vrai que le peuple allemand ait volontairement déposé les armes en 1918. Certes, il a vigoureusement combattu jusqu'à la fin, mais si l'armistice a été signé, cet armistice que la France a voulu pour éviter des pertes nouvelles *(vifs applaudissements)*, c'est parce que la coalition des peuples qui luttaient pour le droit était victorieuse, comme elle le serait encore dans l'avenir *(vifs applaudissements)*.

« Il est inexact, également, de prétendre que nous n'avons pas rempli nos engagements concernant le désarmement. Oublie-t-on les réductions d'effectifs que nous avons consenties et qui atteignent 50 % ? Oublie-t-on aussi que nous avons abaissé la durée du service militaire par étapes successives de trois ans à un an ?

« Pour la marine, nous avons diminué notre tonnage de 768,000 tonnes à 550,000 tonnes. Il en est de même pour l'aviation. Depuis l'armistice, en réalité, nous avons été obsédés par le désir de désarmer. Si nous ne l'avons pas fait davantage, c'est uniquement à cause du réarmement qui s'est poursuivi de l'autre côté du Rhin.

« Il n'est pas vrai encore de déclarer que le Reich a exécuté les engagements du traité. Il fait état des destructions officielles du matériel, mais il oublie de faire état des constructions nouvelles opérées clandestinement et qui, derrière un désarmement officiel, constituent un réarmement réel.

« Parlerai-je de la longue histoire de nos renoncements aux clauses essentielles du traité de Versailles ? De Spa à Lausanne, la liste est longue des abandons de notre créance sacrée sur l'Allemagne et nos contribuables payent et payeront eux-mêmes pendant longtemps les destructions, non pas entraînées fatalement par les opérations de la guerre, mais voulues et exécutées systématiquement par l'armée allemande durant l'occupation de notre territoire. *(Applaudissements.)*

« Nous avons donné le coup d'éponge de Lausanne. Hier encore, nous n'avons pas reculé d'une heure le plébiscite de la Sarre. Le Reich oublie tout cela.

« On peut se demander comment un grand peuple, sous un tel travestissement de l'histoire, prouvera jamais un désir sincère de collaboration ?

« Notre peuple, ému par le départ de l'Allemagne de la Société des nations, paraissait renaître à l'espérance depuis les accords de Rome et les conversations de Londres. Le pacte de l'est paraissait réalisable à bref délai. On pouvait compter sur l'établissement enfin de la paix européenne.

« A Londres, nous amorcions une politique de prévention sur laquelle nous comptions beaucoup pour éviter une catastrophe qui entraînerait la fin de la civilisation. Nous allions reprendre, à Genève, la discussion du désarmement, et c'est ce moment que l'Allemagne choisit pour se dire menacée.

« Par qui peut-elle dire qu'elle soit menacée ?

« Quand la France se propose de saisir la Société des nations, en vertu de l'article 11 du pacte, d'un acte si grave pour la cause de la paix, ce n'est pas son intérêt qu'elle sert, c'est celui de la collectivité de tous les Etats, c'est la paix du monde qui est remise en jeu. C'est cette paix fondée sur la justice et sur l'honneur qui nous préoccupe. Ce n'est plus, maintenant, une question franco-allemande qui est soulevée.

« La France est assez forte pour se défendre elle-même et, si on en fait apparaître la nécessité, pour se défendre par ses alliances ; mais il y a aussi en Europe bien des nations faibles, dont l'existence serait menacée si nous laissions la politique de force remplacer la politique de droit.

« A Genève, devant le grand tribunal international, il faudra que la question soit débattue, que chacun produise ses arguments et que la valeur en soit examinée.

« Certes, nous ne prétendons pas maintenir des injustices ou des situations intolérables. Dans le cadre de la légalité, tous les aménagements des traités sont possibles. Nous l'avons montré dans le passé, nous n'avons pas changé d'opinion. La France hait la guerre. *(Vifs applaudissements.)* Toutes les mesures nécessaires pour maintenir la paix seront prises.

« Nous avons, dès le manifeste du chancelier Hitler, envisagé une action commune avec l'Italie et l'Angleterre. Le recours au Conseil de la Société des nations a été décidé ce matin. Par ailleurs, le Conseil des ministres, ce matin, s'est mis d'accord sur la protestation que notre ambassadeur remettra au gouvernement du Reich.

« Le gouvernement qui est sur ces bancs fera tout ce qu'il est nécessaire pour maintenir la paix, et il ne cessera pas de grouper autour de lui le bloc puissant des Etats qui ont conservé le même idéal que nous. Tous les Français doivent, désormais, s'unir dans l'amour sacré de la patrie. Il n'est pas possible de séparer la préparation morale du peuple de sa préparation militaire *(applaudissements)*. Prenons exemple sur la préparation morale qui s'est faite outre-Rhin. Il faut que nous admettions que les propagandes contre l'armée et le pays sont des crimes de haute trahison *(applaudissements prolongés)*. Retrempons et recréons une âme nationale. »

Le président du Conseil fait appel à la collaboration absolue et à l'union de tous les partis.

« Au moment où la France, dit-il, ranime dans les ténèbres la flamme du droit et de la justice, ne doutez pas quelle ait auprès d'elle tout un cortège de nations qui viendraient se joindre à elle, à l'heure du danger. Espérons que ce danger sera écarté et que le droit et la justice triompheront. » *(Longs applaudissements.)*

M. Lémery, ancien garde des sceaux, a développé son interpellation. Sur la réponse du Reich, dit-il, le Sénat sera unanime pour approuver le gouvernement. Mais la question des armements de la France reste entière. L'orateur montre l'urgence de compléter les troupes et de les instruire normalement, afin d'établir une organisation militaire en fonction de l'organisation du Reich.

Une série d'orateurs ont pris la parole.

Enfin, M. de Jouvenel a proposé l'adoption d'un texte faisant confiance au gouvernement pour poursuivre une politique de sécurité nationale et de sauvegarde de la paix.

Le Sénat a adopté, par 263 voix contre 21, l'ordre du jour de M. de Jouvenel.

A la Chambre

Paris, 21 mars.

La Chambre devant discuter aujourd'hui, jeudi après midi, le projet de ratification des accords de Rome, M. Franklin-Bouillon a annoncé son intention d'intervenir dans la discussion pour y développer l'argumentation qu'il se proposait d'exposer à la Chambre au cours de l'interpellation qu'il avait déposée « sur les dangers que fait courir à la paix l'abdication continue du gouvernement en face de la provocation allemande ».

L'aviation militaire française

Paris, 21 mars.

La commission de l'aéronautique de la Chambre a entendu le ministre de l'Air. Elle a attiré son attention sur la nécessité d'accélérer la fabrication du matériel aéronautique, surtout celle du matériel de la défense lourde.

Le général Denain, ministre de l'Air, a annoncé le dépôt immédiat d'un projet ouvrant de nouveaux crédits en conformité du programme précédemment établi de rénovation du matériel.

Il a aussi précisé ses intentions en ce qui concerne les liaisons aériennes avec l'Amérique du sud et les projets de liaison aérienne à travers l'Atlantique nord.

Le montant des crédits qui vont être demandés par le gouvernement pour la mise au point du matériel de l'aviation militaire s'élèverait à 1 milliard 600 millions. L'effort principal portera sur les appareils de bombardement.

M. LAVAL IRA A MOSCOU

Paris, 20 mars.

Le Conseil des ministres a autorisé M. Pierre Laval à accepter l'invitation qui lui avait été adressée de se rendre prochainement à Moscou.

RIBBENTROP A LONDRES

Londres, 20 mars.

On apprend à l'hôtel où descend habituellement M. von Ribbentrop pendant ses séjours à Londres que l'envoyé personnel de M. Hitler est attendu à Londres.

Le bruit court que M. von Ribbentrop rencontrerait sir John Simon et lord Lothian.

Une conférence diplomatique à Milan ou Turin

Paris, 21 mars.

Une conférence entre les délégués de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, est prévue après le retour de Moscou de sir John Simon et de Berlin de M. Eden. Elle aura lieu dans une ville de l'Italie du nord pour examiner les suites à donner aux missions accomplies pour les hommes d'Etat anglais.

M. von Neurath dit que l'Allemagne a réalisé le vœu de M. Herriot

Berlin, 20 mars.

M. von Neurath, ministre des affaires étrangères du Reich, a eu un entretien, mardi, avec le correspondant de l'agence Reuter à Berlin.

Le correspondant de l'agence Reuter lui ayant demandé pourquoi l'Allemagne avait réintroduit le service militaire obligatoire, M. von Neurath répondit : « En 1932 encore, M. Herriot demandait que l'Allemagne disposât d'une armée effectuant une courte période de service et non une armée servant pendant des années sous les armes, cela parce que, à son avis, une armée faisant un service relativement court était moins apte à une guerre d'offensive. Les Français exigèrent que fût modifié notre système militaire. Nous avons maintenant décidé de le faire. Il y a lieu de relever, en outre, que le plan Macdonald prévoyait une armée restant peu de temps sous les drapeaux. »

Le correspondant : « Considérez-vous que les perspectives de la visite anglaise sont favorables ? »

M. von Neurath : « Cette visite commence dans une bonne atmosphère. A vrai dire, les conversations ne semblent pas devoir être faciles. Elles ne l'eussent pas été non plus dans d'autres conditions, précédemment. En tout cas, la situation est au moins claire aujourd'hui. Nous discuterons sur des réalités et non pas sur des questions. »

Le correspondant : « Le chancelier, à diverses reprises, a déclaré que l'Allemagne était prête à travailler à la pacification de l'Europe. A votre avis, c'est en suivant quelles directives qu'on pourrait diminuer la tension actuelle ? »

M. von Neurath : « A mon avis, le facteur psychologique est très important. Maintenant que l'Allemagne a réalisé ce qu'elle considérait comme lui revenant de droit et que le chancelier a affirmé dans sa proclamation que cette force armée ne servirait jamais à une attaque, un sentiment général de sécurité semble devoir être plus facilement réalisable. Il devrait être possible que les Etats arrivent à trouver une base d'entente commune. Je suis certain, conclut M. von Neurath, que chacun est persuadé qu'une nouvelle guerre signifierait la fin de l'Europe. »

L'émeute de Karachi

Karachi, 21 mars.

Le bilan de l'émeute qui a eu lieu à Karachi, aux Indes anglaises, est maintenant de 31 morts et 97 blessés.

Karachi, 21 mars.

Trois blessés des émeutes de mardi après midi sont décédés dans la matinée, portant à 34 le nombre des morts. Cent un musulmans plus ou moins grièvement blessés sont en traitement à l'hôpital civil. Toutefois, le service d'ordre n'a pas eu à intervenir et les troupes régulières ont été retirées des lieux où se produisirent les désordres.

LES NAZISTES EN SUÈDE

Paris, 21 mars.

Les révélations de la police relatives à l'activité du parti naziste ouvrier suédois et le rapport établi à la suite des perquisitions effectuées à Gœteborg établissent, sur la base des documents et des lettres saisis, qu'il s'agit d'une organisation par ce parti d'un grand « service secret », comportant des services d'espionnage contre les membres des partis politiques adverses.

Il ressort, en outre, des documents saisis que les nazis possédaient déjà des « agents » dans certains partis et qu'ils en cherchaient d'autres, notamment au sein des associations de la jeunesse nationale et des sections nazistes rivales. Le service secret était chargé de dresser des listes noires de adversaires du nazisme. Une correspondance échangée avec le *National Socialistische Deutsche Arbeiter Partei* prouve que les nazis allemands chargeaient les nazis suédois de remplir pour leur compte des missions d'espionnage politique.

En général, les documents saisis démontrent un contact étroit avec le nazisme allemand, auquel les nazis suédois ont emprunté les méthodes d'organisation et de travail.

Les crimes contre l'Etat autrichien

Vienne, 21 mars.

Le tribunal militaire s'est réuni, hier, mercredi, afin d'examiner le cas de trois fonctionnaires de la police et d'un instructeur de l'armée, accusés de s'être entretenus d'un plan visant à l'occupation de la chancellerie fédérale et à l'arrestation du gouvernement.

On leur reproche aussi d'avoir cherché à gagner à leurs idées des membres de la police et des soldats. Les personnes impliquées sont le major de l'armée Rudolf Selinger, le commissaire de police Gotzmann, le major de police Heischmann et le Dr Paul Hœnigl, commissaire général de la police fédérale.

Encore un incident italo-éthiopien

Rome, 21 mars.

On mande de Mogadiscio, en Somalie italienne, à l'agence Stefani :

Des groupes armés, non encore identifiés, ont razzié récemment une centaine de chameaux aux indigènes italiens, près d'Agable, au sud d'Uebiscebeli. Le groupe mobile italien a vainement cherché à rejoindre les auteurs de la razzia qui se sont enfuis rapidement pour regagner le territoire placé sous le contrôle des troupes éthiopiennes. La poursuite fut interrompue afin de ne pas provoquer d'autres incidents.

La légation italienne à Addis-Abéba a reçu pour instruction de présenter au gouvernement éthiopien une protestation en bonne et due forme, en se réservant de préciser ultérieurement la nature de la réparation découlant des dommages causés.

LES OFFICIERS INSURGÉS D'ESPAGNE

Madrid, 21 mars.

La sixième Chambre du tribunal suprême a rendu son verdict contre les officiers impliqués dans le soulèvement militaire du 10 août 1932, qui n'avaient pas encore été jugés. Le général Barrera a été condamné à mort. Un officier a été condamné à vingt-quatre ans de prison, quatre autres à vingt ans, deux à huit ans et deux à six ans.

Cinq ont été acquittés.

On sait que tous les condamnés bénéficient de la loi d'amnistie.

Après l'insurrection grecque

Athènes, 21 mars.

Plus de 150 personnes arrêtées au début de l'insurrection ont été libérées. L'ancien ministre Zavitzianos, arrêté puis relâché, a été à nouveau arrêté sur mandat des autorités de Corfou.

Athènes, 21 mars.

Un remaniement ministériel a été effectué, hier, mercredi. Voici les noms des nouveaux titulaires : M. Périclès Rallis, ministre de l'Intérieur ; M. Chloros, ministre de la justice ; M. Théotokis, ministre de l'agriculture ; M. Nicolitsas, ministre de l'hygiène ; M. Protopapadakis, sous-secrétaire d'Etat aux communications.

En outre, M. Mantas a été nommé gouverneur général de la Macédoine et M. Lontos, gouverneur général de la Thrace.

Politique sociale

Le régime corporatif au Canada

Le Parlement de Québec a voté, l'an dernier, une loi « relative à l'extension des conventions de travail », qui introduit en fait le régime corporatif au Canada. Cette loi est très intéressante, car elle s'inspire des mêmes principes que ceux que défend l'Union corporative suisse et que la loi fribourgeoise a admis.

En voici les dispositions essentielles :

Lorsqu'une convention collective (art. 2 de la loi) sera intervenue, d'une part, entre une ou plusieurs associations de salariés, et, d'autre part, des employeurs ou plusieurs associations d'employeurs, le pouvoir exécutif pourra décréter que, en ce qui concerne la durée du travail et sa rémunération, la convention liera tous les salariés et employeurs d'un même métier ou d'une même industrie.

En un mot, le contrat collectif, après homologation par le pouvoir public, constituera la charte de travail, officiellement consacrée, obligatoire, par conséquent, de tout le corps d'état professionnel.

Ce n'est pas tout : « Les parties à la convention collective obligatoire (art. 7) devront constituer un comité conjoint chargé de surveiller et d'assurer l'application de cette convention. » Ce comité conjoint, c'est le conseil professionnel prévu dans la loi fribourgeoise. Le terme lui-même, comité conjoint, indique bien le caractère institutionnel du corps professionnel et la nature même de la corporation qui n'est pas un syndicat mixte, mais une autorité supersyndicale.

Les tâches du comité conjoint sont énumérées. L'art. 7 dit ceci : « Le comité conjoint pourra créer un bureau d'examinateurs, chargé de déterminer les qualifications des ouvriers et apprentis qui bénéficient de la convention collective de travail rendue obligatoire. »

L'art. 9 fixe les honoraires des examinateurs nommés par le comité mixte et prévoit qu'un examen syndical peut remplacer l'examen corporatif.

La loi prévoit et amorce la constitution du patrimoine corporatif.

Cette initiative canadienne donne donc aux organisations corporatives librement constituées un statut légal de droit public. Les Canadiens catholiques ont donc remporté une victoire sociale qu'il faut signaler et qui donne à leurs syndicats catholiques et à leurs corporations les moyens légaux de mettre de l'ordre dans les métiers et de soustraire la zone sociale de l'économie de l'anarchie qui permettait aux moins sociaux des employeurs de dominer ceux de leurs collègues qui avaient la volonté de placer leurs relations avec leurs employés sous le signe de la justice et de la charité. Nous félicitons nos amis du Canada de leur courage et de leur sens social pratique.

Dr A. S.

Nouvelles financières

Les pays du bloc-or

Le secrétariat de la Société des nations publie, à l'usage des membres du comité économique, une étude sur le commerce des pays du bloc-or (Union économique belgo-luxembourgeoise, France, Italie, Pays-Bas, Pologne et Suisse) entre eux ainsi qu'avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Cette étude tend à donner une vue d'ensemble des échanges commerciaux des « pays-or », sur la base desquels pourrait se développer une collaboration économique plus étroite telle qu'elle est envisagée dans le protocole signé à Bruxelles le 20 octobre 1934. A cet effet, l'étude comprend trois parties : 1° le commerce des pays du bloc-or considérés comme un ensemble ; 2° quelques aspects des relations commerciales de chacun des pays du bloc-or ; 3° les caractères principaux des relations commerciales de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis avec les pays du bloc-or.

Il résulte des denrées annexées à l'étude que, en 1933, les exportations vers les autres pays du bloc se sont montées respectivement à 39,9 % pour l'Union économique belgo-luxembourgeoise, 36 % environ pour la France (si l'on considère comme commerce extérieur les échanges avec les pays de protectorat et les colonies), 34,3 % pour la Suisse, 29,3 % pour les Pays-Bas, 21,9 % pour l'Italie et 20,2 % pour la Pologne, cela proportionnellement au total de l'exportation.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Des troubles dans le quartier nègre de New-York

Dans le quartier nègre de Harlem, au nord de New-York, des troubles graves auxquels des milliers de noirs participèrent se sont produits mardi soir. Les manifestants ont jeté des pierres sur la police. Des agitateurs encouragèrent la foule à commettre les pires excès. La police a réussi à rétablir l'ordre vers minuit, après avoir refoulé les masses noires qui avaient envahi quelques quartiers blancs. Plusieurs magasins ont été pillés par les fauteurs de troubles qui étaient porteurs de pancartes communistes contenant des accusations contre les blancs.

C'est à propos d'un bruit disant qu'un garçon aurait été tué parce qu'il aurait volé des bonbons dans un magasin de Harlem que l'émeute s'est produite. Il y a eu un mort et une vingtaine de blessés. Les dégâts sont considérables. On a appris ensuite que cette émeute ne reposait que sur de faux bruits.

Des centaines de policiers gardent le quartier noir de Harlem, à la suite des désordres qui se sont poursuivis toute la nuit.

Au cours des bagarres qui se sont produites, sept personnes ont été blessées par des coups de feu ; une a été poignardée. Des centaines de manifestants ont reçu des coups.

De nombreuses arrestations ont été opérées.

Tremblement de terre

On a enregistré, mardi matin, à 8 h. 32, à Imperia (nord de l'Italie), et dans plusieurs localités voisines, une secousse sismique d'une durée de trois secondes. Le tremblement de terre a été ressenti aussi, mais moins fortement, à Vintimille et à Turin.

Les accidents de chemins de fer en Russie

D'après des indications officielles, le nombre des accidents de chemins de fer, petits ou grands, survenus en Russie, en 1934, atteint un total de 62,000. Au total, il y eut 60,000 wagons entièrement détruits, et environ 7000 locomotives et 4300 wagons endommagés. Des centaines de personnes perdirent la vie et des milliers furent blessées.

Mort tragique d'un mécanicien

Dans la nuit de mardi à hier, mercredi, l'express Paris-Bâle, quittant Paris à 17 h. 5, est arrivé en gare de Belfort avec 40 minutes de retard, par suite de la mort accidentelle du mécanicien, M. Fontrevert, âgé de quarante-six ans.

On présume que, au moment où le train passait sous un pont, entre Bar-sur-Aube et Chaumont, le mécanicien, qui s'était penché hors de la locomotive, s'est fracassé la tête contre le pont.

835 maisons incendiées

835 maisons de la ville de Liouho, à 200 km. de Moukden (Mandchourie), ont été détruites par un incendie.

Un navire en détresse

Un cargo japonais de 5800 tonnes, le *Portland Maru,* est signalé en perdition à cinq milles du Cap Borda (île Kangourou, sud de l'Australie), malgré les efforts de l'équipage, qui tente désespérément d'atteindre l'île. Deux cales sont déjà pleines d'eau. Un remorqueur est parti d'Adélaïde pour porter secours au vapeur. Celui-ci se rendait au Japon avec une cargaison de blé.

L'accident d'avion du Congo

Suivant les premières constatations faites sur les lieux de l'accident, l'avion du gouverneur général Renard a tracé un sillon de 200 mètres en touchant le sol. Les premiers rapports indiquent que tous les passagers ont dû être tués sur le coup, étant donné l'état dans lequel l'appareil a été retrouvé. L'accident s'est produit exactement à 75 km. au sud-est de Bolobo, au Congo belge.

Un macabre accident

Dans une maison de Pampilhosa da Serra (Argafil, Portugal), cinquante personnes veillaient le cadavre de M. José-Tome Almeida lorsque le parquet s'effondra. Toutes les personnes présentes furent précipitées à l'étage inférieur, ainsi que le cercueil, qui s'ouvrit. Quarante-six personnes ont été blessées, dont six très grièvement.

Des voleurs internationaux

D'entente avec la police d'Aix-la-Chapelle, la police criminelle de Berlin est parvenue à mettre la main sur une bande de voleurs internationaux composée d'un Polonais, le chef, un nommé Rosenberg, âgé de vingt-trois ans, d'un Argentin et d'un Chilien. Après avoir longtemps « travaillé » à Paris, les trois voleurs avaient décidé de transférer leur champ d'activité à Berlin.

SUISSE

L'accident de la Pointe Dufour

Dans l'accident mortel qui s'est produit près de la Pointe-Dufour, dans le massif du Mont-Rose, l'une des victimes n'est pas le guide Victor Graven, de Zermatt, mais un jeune homme du même nom, ne possédant pas de brevet de guide.

Les deux victimes ont été ramenées hier soir, mercredi, à 7 heures, à Zermatt.

La disparition d'un journaliste allemand

Il avait été indiqué, à propos de la disparition du journaliste Berthold Jacob, qu'une automobile suisse avait passé le poste-frontière de Petit-Hüningue, le soir du 9 mars, dans des conditions mystérieuses. Il est maintenant établi que l'automobile zuricoise N° 9.512 a, en effet, franchi la frontière ce soir-là, à 20 h. 30, à une allure exagérée. On sait que, depuis quelques mois, les passages-frontière sont barrés du côté allemand par des barrières. Or, ce soir-là, la barrière n'était pas abaissée. Les deux douaniers allemands prétendent, il est vrai, qu'ils ont failli être écrasés par l'automobile. La piste du Dr Hans Wesermann, mêlé à cette affaire, a été retrouvée.

Le ministère public de la Confédération a été tenu au courant du résultat actuel des recherches.

L'enquête Jacob est poussée à un tel point qu'on peut dire avec assez de certitude que Jacob a été effectivement enlevé. On a déjà mentionné le passage inopiné d'une automobile à Petit-Huningue, dans la nuit du 9 au 10 mars.

Le garde-frontière, qui était de service à ce poste douanier de second ordre, a pu noter le numéro-matricule de la voiture dont les occupants étaient, croyait-il, des contrebandiers. Le jour venu, il a prévenu ses supérieurs du passage de la machine. Les autorités douanières ont aussitôt procédé à de sérieuses investigations qui les mirent sur la bonne voie. La voiture en question, révéla l'enquête, appartient à une société de taxis de Zurich qui l'avait louée à un Allemand qui semblait être en possession d'une grosse somme d'argent. Les deux occupants de la voiture sont inconnus. L'un d'eux est descendu dans un hôtel de Bâle où il indiqua le nom de Manz sur la liste des arrivées. Il semble que ce soi-disant Manz était porteur d'une carte de libre parcours sur les chemins de fer de la Reichsbahn. Au même hôtel, descendit le Dr Hans Wesermann, qui avait donné rendez-vous à Berthold Jacob. Le second occupant semble être le chauffeur du premier. Il descendit, en tout cas, dans un autre hôtel de Bâle.

Les recherches faites à Zurich ont établi que la société de taxis précitée fut avisée le 11 mars de Lœrrach qu'elle pouvait reprendre possession de la voiture et aller la chercher dans cette ville. Sur ce, un employé se rendit à Lœrrach, où il prit possession de l'automobile.

La presse bâloise rappelle, à propos de cette mystérieuse affaire d'enlèvement, l'assassinat de l'ingénieur Formis en Tchéco-Slovaquie et du professeur Lessing, à Marienbad, en août 1933.

Elle rappelle également que, à deux reprises, des Bâlois furent attirés en territoire allemand et que l'un d'eux est mort dans une prison allemande, après quatre mois de détention, sans savoir de quels faits il était accusé.

Un triple crime à Lausanne

Hier soir mercredi, à 9 h., la police de Lausanne était avisée que trois coups de feu avaient été tirés dans un appartement de la place de la Palud. Les agents se rendirent dans l'appartement de Mme Emma Martin, cuisinière, où ils trouvèrent trois cadavres : celui de Mme Mayer-Martin, de son mari, Lucien Mayer, mécanicien, et celui de Jules Cuérel, sans profession, tous trois de Lausanne.

Mme Martin a déclaré que son beau-fils lui avait demandé un rendez-vous pour hier soir afin de lui parler de son ménage. En arrivant chez elle, Mme Martin trouva devant sa porte son gendre, accompagné de Cuérel. Mayer se plaignit du mauvais caractère de sa femme. Il allait se retirer lorsque survint Mme Mayer et la discussion reprit. Voyant que ses interlocuteurs prenaient le parti de sa femme, Mayer proféra des menaces et sortit de sa poche un pistolet automatique et tua sa compagne. Mme Martin, s'étant interposée, fut blessée au visage d'un coup de poing. Le meurtrier tira ensuite sur Cuérel, qui fut tué sur le coup, puis il s'ôta la vie.

Un vol à la poste

Un vol audacieux a été commis, hier, mercredi, à Lugano, au préjudice de la poste. Un sac contenant une somme de 18,600 francs, encaissée par le bureau de poste de la gare, a disparu du fourgon qui assure les transports entre la gare et la poste centrale. L'enquête aussitôt ouverte a permis d'établir que l'auteur du vol serait l'employé de poste Benjamin Corti, qui fut aidé, dans son travail, par son fils et son beau-fils. Ces trois personnages ont été arrêtés. Aucun d'eux n'a encore avoué.

L'enquête se poursuit, car le sac dérobé n'a pu être retrouvé. Ce sac disparut au moment où le fourgon postal s'arrêtait pour laisser passer un taxi. Or, il est prouvé que le chauffeur du taxi fut payé d'avance pour se tenir à l'endroit précis où le vol fut commis.

Evasion

Un mécanicien, âgé de vingt-six ans, arrêté pour cambriolage, s'est évadé du train, à Rothkreuz (Zoug). Il était conduit par un gendarme à la prison. Il a sauté par la fenêtre des waterclosets. En tombant, il se brisa un bras et subit diverses contusions. Il put cependant s'enfuir. Mais la police, qui s'était mise à sa poursuite, le rejoignit à la frontière argovienne et l'arrêta. Il a été conduit à l'hôpital.

Incendie

Hier mercredi, un incendie a entièrement détruit, à la Langenegg, près d'Aeschlen (Berne), la maison appartenant à M. Bieri, agriculteur. Quelques pièces de bétail sont restées dans les flammes. Le propriétaire, en coopérant aux secours, s'est grièvement brûlé. On n'a pas encore établi les causes du sinistre.

AVIATION

L'accident d'Uetendorf

On n'a pas de nouvelles de l'enquête sur la chute de l'avion militaire tombé à Uetendorf, près de Thoune.

Nous avons relaté, d'après le *Bund,* la fâcheuse impression que cet accident avait produite.

On a trouvé, ici ou là, que nous avions donné une note trop pessimiste, qui pourrait induire à mal juger notre aviation militaire.

Nous en avons assez souvent parlé avec éloges et avons assez chaleureusement poussé à son perfectionnement pour qu'on n'interprète pas une critique passagère comme un parti pris de dénigrement.

La plus grande partie de nos pilotes sont d'excellents officiers, qui savent la valeur du matériel qui leur est confié et le traitent en conséquence.

Ils peuvent être victimes d'une conjoncture fatale. Dans ces cas-là, nous les avons toujours plaints et n'eussions jamais voulu mêler un blâme à la douleur d'une nécrologie.

D'autres cas appellent un autre traitement. Une critique, alors, est le signe d'une amitié éclairée.

La liaison de France en Amérique du Sud

Le *Santos-Dumont,* qui avait quitté Dakar lundi à 6 h. 27, est arrivé à Natal (Brésil), le soir, à 22 h. 50, effectuant la traversée de l'Atlantique sud en 16 h. 23 min.

Les raids France-Madagascar

Les aviateurs de Forges et Finat ont pris leur vol mardi, à midi 10, de l'aérodrome de Marignane (Bouches-du Rhône), pour tenter de battre le record France-Madagascar, établi au début de l'année par Génin, en 3 jours 6 h. 55 min.

De Forges et Finat ont prévu des escales à Tunis, Benghazi, le Caire, Karthoum, Dar-ès-Salam et Mozambique.

La ligne Zurich-Lille-Londres

L'avion bimoteur suisse de l'aviateur Ackermann, arrivé au Bourget, près Paris, hier matin, mercredi, à 10 h. 23, après avoir effectué le parcours Londres-Paris en 1 h. 13 min., en est reparti à 12 h., à destination de Lille, où ont été inaugurés, à Ronchin, l'installation et les services commerciaux des compagnies suisse et anglaise qui assureront l'exploitation de la ligne Zurich-Lille-Londres.

A bord du bimoteur de l'aviateur Ackermann avait pris place une délégation de la presse aéronautique française.

Echos de partout

L'enfant-roi

Avec Alphonse Daudet, bien des écrivains ont dit la dure condition de ces enfants-rois qui, s'ils n'ont pas entre les mains les charges du pouvoir, deviennent, aux yeux de la foule et même pour leurs amis, des objets de curiosité.

C'est ainsi que passe actuellement au cinéma une actualité qui laisse les spectateurs légèrement rêveurs.

Un journaliste interroge le jeune prince de Siam dans l'école de Lausanne où il fait actuellement ses études et qu'il va bientôt quitter pour entreprendre un long voyage au bout duquel l'attend une couronne royale.

Et comme, entre autres questions, il lui demande s'il est heureux d'être roi, on voit le petit prince regarder légèrement à droite, puis à gauche, avant de faire cette simple réponse :

— Oh ! non, ça m'agace !

Mot de la fin

Dans un salon de Paris, à l'occasion des lettres de Napoléon à Marie-Louise et des libertés que prenait l'Empereur avec l'orthographe, une femme distinguée ajouta :

— Croyez-vous ! Il faisait exactement les mêmes fautes d'orthographe que moi. Ainsi, il écrivait « horizon » avec un *z*.

Pour la langue française

Le pronom *on* ne doit pas être précédé de l'article *le,* à moins qu'une raison d'euphonie ne demande l'emploi de cet article. Mais les personnes qui contreviennent à cette règle sont toujours plus nombreuses, et il y en a qui écrivent *l'on* au mépris même de l'euphonie. Ainsi, nous avons reçu, un de ces jours, un article qui contenait cette phrase : « Plus l'on va, plus l'on voit que... » Il serait simple de ne pas torturer la langue et d'écrire : « Plus on va, plus on voit... », qui, par la liaison de l'*s* entre *plus* et *on,* rend l'expression euphonique.

Le douzième Salon de l'automobile de Genève

Genève, 20 mars.

Le moteur

Qu'il soit à l'avant ou à l'arrière, le moteur de 1935 reste voisin de ses devanciers. Il fonctionne toujours à l'essence, suivant le cycle à quatre temps, et continue de faire appel à l'eau pour son refroidissement, encore que quelques marques ne craignent pas d'adopter le refroidissement par l'air.

Les cylindres sont toujours disposés en lignes, avec l'exception des 8 cylindres en *V ;* l'ère du moteur en étoile n'est pas encore ouverte, bien que son apparition soit annoncée par le constructeur français Voisin, dans une brochure dont nous aurons à parler. Les taux de compression ont une tendance à s'accroître ; des valeurs dépassant 6 se rencontrent par le fait qu'on trouve maintenant presque partout des pompes débitant du « supercarburant », résistant mieux à la détonation.

Par ailleurs, l'emploi des culasses en aluminium se développe ; la conductibilité très grande de ce métal lui permet une évacuation très rapide des calories, ce qui simplifie le problème du refroidissement.

A cet effet, encore, le système des « chemises » fait des adeptes de plus en plus nombreux. Au lieu de constituer les cylindres par un bloc de fonte, sur la paroi intérieure de laquelle porte directement le piston, on alèse le bloc à un diamètre supérieur et on introduit une « chemise » rapportée, faite en métal plus dur, en acier nitruré par exemple, dont la résistance au frottement est plus élevée, ce qui réduit l'usure. Quand, après un long usage, le remplacement est devenu nécessaire, il suffit de changer les « chemises » et non plus le bloc tout entier.

Les pistons font l'objet de nombreuses recherches. Presque tous sont faits de métal léger : on s'efforce de parer aux différences de dilatations du piston et du cylindre par divers artifices. On peut voir notamment une solution ingénieuse, celle du « piston thermostatique », basé sur le principe des « bilames » et constitué par un corps en alliage léger incorporant des bagues en acier. Un autre système, dit » autocompensateur », utilise la différence de température entre la tête et la chemise ; elliptique à froid, il tend vers la forme cylindrique quand la température s'élève.

La fabrication des segments marque de grands progrès ; cet organe, qui retient rarement l'attention de l'automobiliste, joue pourtant un rôle essentiel et son établissement est loin d'être aussi aisé qu'il semblerait. A noter aussi le développement des « segments racleurs », qui évitent les remontées d'huile dans la chambre d'explosion, tout en assurant un graissage régulier des parties frottantes.

Les mécanismes de distribution n'ont pas varié ; à part les spécialistes du « sans soupapes », les moteurs comportent les « champignons » commandés par un ou deux arbres à cames, soit par poussoirs, soit par tiges et culbuteurs, soit encore par plateaux à action directe. Certaines voitures de grande valeur possèdent des soupapes en deux parties, assemblées par vissage, ce qui permet de choisir des qualités d'acier appropriées pour la tête et la queue.

Cylindrée et puissance effective

La majorité des conducteurs ignorent la puissance effective de leur moteur, qui compte seule cependant, et l'écart n'est pas mince. Telle « 7 chevaux » en développe au frein 25 : telle « 8 », 35 ; telle « 10 », 55 ; et telle « 12 », près de 70. Il vaudrait mieux désigner les moteurs par leur cylindreé, paramètre géométrique adopté depuis longtemps pour définir les classes internationales de véhicules dans les compétitions et les records. Constructeurs et usagers s'y feraient vite, et tout le monde s'y retrouverait facilement. D'autant plus que « la puissance fiscale » n'est pas la même dans tous les pays : une « 7 chevaux » française est une « 8 chevaux » en Suisse, une « 9 chevaux » en Angleterre.

« Bloc avant » ou « bloc arrière » ?

La technique automobile subit en ce moment une évolution caractéristique, qui va conduire à des modifications profondes. Les principes les plus solides de la mécanique classique sont attaqués, et les novateurs ont de grandes chances de succès, car la plupart de leurs thèses sont logiques.

En résumé, on peut dire que les solutions de 1935 visent à un meilleur rendement d'ensemble, à une sécurité accrue et à un plus grand agrément d'emploi. Cette triple préoccupation se retrouve à chaque chapitre de l'étude des différents organes d'une voiture.

Disposition générale des organes, d'abord. A de très rares exceptions près, les voitures du passé comportaient un moteur placé à l'avant pour agir sur des roues placées à l'arrière, ce qui valait un arbre de transmission qui occupait presque toute la longueur du véhicule. Ces dernières années, la mode, d'accord avec la logique, a imposé un surbaissement de plus en plus prononcé des châssis ; pour ménager le débattement de l'arbre lors de la flexion des ressorts arrière, il a fallu lui réserver une place au travers du plancher ; celui-ci se trouve donc divisé en deux « caves », séparées par une sorte de bat-flanc disgracieux et inconfortable. Des ingénieurs clairvoyants ont proposé le remède logique : grouper tous les organes mécaniques (moteur, accessoires, boîte de vitesses, transmission et essieu propulseur) en un bloc unique placé soit à l'avant, soit à l'arrière, qui permît de dégager le reste du véhicule ainsi réservé aux passagers et aux bagages.

D'où deux conceptions : « bloc avant » et « bloc arrière ». Cette année, des constructeurs de grande réputation ont carrément abordé le problème, rompant avec une longue routine. Mais l'unanimité est loin de s'être faite ; partisans de l'un comme de l'autre système s'affrontent avec des arguments convaincants, qui montrent toute la complexité du problème.

Sans prétendre épuiser la question, résumons brièvement les caractéristiques des deux écoles : « bloc avant », c'est-à-dire roues-avant à la fois motrices et directrices, roues-arrière simplement porteuses : stabilité et tenue de route incomparablement meilleures, suppression du dérapage, adhérence pratiquement constante des roues motrices, emplacement de carrosserie accru, protection assurée des occupants en cas de choc, timonerie et commandes réduits au minimun.

« Bloc arrière », c'est-à-dire roues-avant directrices, roues-arrière motrices comme dans la disposition actuellement classique, mais avec l'avantage du groupement de tous les organes en un ensemble situé derrière l'emplacement habitable : meilleur dégagement des vues, confort plus grand par suite de la position avancée des occupants, assis entre les deux essieux, formes extérieures plus aisées à réaliser en conformité avec les exigences de l'aérodynamique, suppression de la chaleur et des odeurs du moteur dans la carrosserie, bruit atténué.

Quelques voitures

Hispano-Suiza : un nom, qui, depuis longtemps, sur les routes comme dans les airs, est, dans le monde, synonyme de perfection. Des châssis magnifiques, que les carrossiers se plaisent à habiller des plus luxueuses créations. Une mécanique inpeccable, un dessin irréprochable, une exécution méticuleuse de tous les détails.

Un tout nouveau modèle : la 30 C. V. (26 à l'impôt), 6 cylindres en ligne, de 4,9 litres de cylindrée, vilebrequin sur 7 paliers, 2 bougies par cylindre, pompe à essence. La direction est du type à vis et écrous : une vis à 3 filets commande un écrou qui entraîne la fourchette sur laquelle est calé le levier de commande des roues. L'essieu avant, en double *T*, a ses pivots d'articulation inclinés. Deux leviers à rotule et une barre assurent la connexion des roues directrices. L'angle de braquage est de 40 degrés.

Ces années dernières, la boîte de vitesses était devenue silencieuse. Cette fois-ci, comme on sait, on assiste à mieux encore : à l'apparition des boîtes dites « présélectives », à commande automatique, par électro-aimants ou par action pneumatique.

Le conducteur choisit à l'avance le rapport de vitesses désiré au moyen d'une commande placée sur le volant de direction, et qui rend superflu le levier du changement de vitesses. Lorsque, en circulant en ville en prise directe, on place sa deuxième vitesse, ou éventuellement la première, il suffit, au moment opportun, de débrayer, et la vitesse inférieure préparée se trouve automatiquement engrenée, ce qui facilite la conduite lors d'un trafic intense. Sur route, on pourra en tout temps préparer une vitesse réduite et celui qui circule souvent sur des routes de montagne y trouvera beaucoup d'agrément et plus encore de sécurité. Il n'y a plus besoin de lâcher d'une main son volant ; toute l'attention du conducteur peut désormais se porter sur la seule route.

Nous avons eu l'occasion d'essayer ce système sur une Terraplane que conduisait avec sa sûreté coutumière M. Baudère fils. Cette Terraplane 13 C. V. développe aux freins 74 C. V. ; la 18 C. V., 88. C'est dire leur vitesse et leur accélération. Nous avons noté, aux grandes vitesses et dans des virages pris à vive allure, les grands progrès apportés à la tenue de route grâce à l'adoption des roues indépendantes (à l'avant), d'un stabilisateur à l'arrière et des amortisseurs hydrauliques, ainsi que grâce à l'abaissement des voitures.

Notons encore le servo-frein Bendix, avec compensateur rotatif qui équilibre ingénieusement le freinage ; le confort des carrosseries (en acier) et leur élégance, qui font des Terraplane des voitures sûres, agréables à conduire et élégantes.

En juin 1932, la Ford Motor Company mettait sur le marché son moteur à 8 cylindres en *V*. Depuis lors, la faveur dont jouit la *V-8* a consacré sa valeur : il en circule aujourd'hui bien au delà du million.

Cette année, Ford présente une voiture où les qualités de confort ne le cèdent en rien à celles du rendement du moteur. Ce confort nouveau, la *V-8* 1935 le doit à la « suspension gravicentrée », dont la réalisation résulte de la répartition du poids, du placement des passagers (ceux-ci étant assis entre les essieux, et non plus sur le pont-arrière comme autrefois) et de l'ordonnance nouvelle des ressorts.

Le moteur *V-8* de cette année est pareil à celui de 1934 mais avec des perfectionnements, notamment un vilebrequin en acier coulé d'une grande résistance et qui rend le fonctionnement plus doux ; la ventilation dirigée du carter qui constitue un nouveau facteur de longévité, etc. Notons encore la simplification de l'embrayage qui rend suffisante une légère pression sur la pédale, soit en démarrant, soit quand il faut changer de vitesse aux grandes allures ; des modifications aux freins : les sabots à centrage automatique permettant d'utiliser toute la surface de freinage et assurant un rendement irréprochable.

La volonté de perfection — de tradition chez Ford — se manifeste encore dans les lignes de la nouvelle *V-8*. Les carrosseries sont plus longues, plus larges, bref, plus spacieuses. On y est fort à l'aise et la place ne manque pas pour des bagages.

La clou du stand Fiat est sans doute le « moteur d'avion le plus rapide du monde », celui du record d'Agello (709 km. 202 à l'heure), merveilleux moteur de 24 cylindres en *V* à 60 degrés, qui développe 3100 C. V. à 3300 tours et ne pèse que 930 kg. Composé de deux groupes de 12 cylindres, il actionne deux hélices tournant en sens contraire, de façon à supprimer le mouvement de réaction et les effets gyroscopiques.

Les noms des Fiat sont populaires et chacun sait ce qu'est une « Balilla » (4 cyl., 995 cm³, 4 vitesses), une « Ardita » (4 cyl., 1944 cm³, 4 vitesses), une « Ardita » 527 (6 cyl., 2516 cm³, 4 vitesses). Toutes munies de freins hydrauliques et de vitesses synchronisées, les Fiat se font en série, en luxe et en sport, en cabriolet, spider, familiales, etc.

La « Balilla » circule dans le monde à 70,000 exemplaires déjà. Economique d'achat et d'entretien, elle est pourvue de perfectionnements de prix, comme les freins hydrauliques par exemple. La « Balilla-Sport », qui développe 36 C. V. et fait 120 kilomètres, s'est distinguée dans les compétitions les plus dures, et, l'autre jour encore, le conducteur fribourgeois Pilloud a fait, au Grand-Saconnex, le meilleur temps tourisme.

Toutes les Fiat sont stables, braquent bien et grimpent de même. Des glaces de sécurité, les 4 vitesses en font des machines sûres, commodes et d'un maniement agréable.

Sur la galerie

La galerie est, comme de coutume, réservée aux accessoires, motocyclettes et cycles, carburants, associations. Il n'est pas question d'en faire une énumération, fût-elle sommaire. Mais quelques stands intéressent plus spécialement. Celui du Touring-Club suisse, par exemple : cette association, fondée en 1896 pour développer le tourisme, constitue, à l'heure actuelle, le groupe automobiliste et touristique le plus important de Suisse. Le nombre de ses adhérents n'a cessé d'augmenter depuis 1896 ; il atteint aujourd'hui le chiffre imposant de 48,000 membres, soit 40,700 automobilistes, 5000 motocyclistes et 2300 cyclistes.

L'importance de ses effectifs, sa vaste organisation, son influence auprès des autorités, ses relations internationales lui confèrent une puissance d'action très étendue. L'activité du « T. C. S. » se manifeste dans les domaines touchant de près ou de loin au tourisme et à la circulation sous toutes ses formes.

Ailleurs, c'est le stand *M. T.*, produit solide (sous formes de tablettes), d'huile lubrifiante, ou, pour employer l'expression dont nous nous sommes servi l'autre jour, « superlubrifiant », pour hauts de cylindres, guides des soupapes et chambre d'explosion. Le produit *M. T.*, qui facilite les départs, est, en outre, un décalaminant, il est aussi antidétonant ; enfin, il diminue la consommation d'essence et d'huile et améliore les reprises.

La sécurité, au point de vue du dérapage, est fonction de la valeur de l'adhérence. Quand la surface du pneu présente des arêtes émoussées, ces surfaces arrondies glissent sur le sol. C'est ce qui arrive avec des pneus ayant parcouru 3000 à 4000 kilomètres, et dont l'usage prolongé jusqu'à 20,000 kilomètres et plus représente un danger sans cesse croissant.

Le dérapage n'existerait donc pas si les pneus comportaient toujours des arêtes vives. L' « adérisation », imaginée par Técalémit, consiste à tracer sur la bande une série de rainures parallèles espacées les unes des autres d'environ 6 m/m et profondes de 3 m/m. Ces rainures sont disposées perpendiculairement et intéressent toute la surface de la bande de roulement.

Cette opération est économique, car elle prolonge le pneu jusqu'à l'usure complète ; mais elle est surtout avantageuse par l'augmentation de sécurité qu'elle procure.

Quel que soit l'état du sol, la vitesse reste sensiblement la même sans que la voiture ait tendance à déraper. C'est que la multiplication des arêtes vives place le bandage dans des conditions de sécurité jamais égalées.

* * *

On a compté hier, mercredi, au Salon, 7255 entrées.

Le Salon a été visité hier par M. Pilet-Golaz, conseiller fédéral, qui a visité les stands en compagnie de M. Adrien Lachenal, conseiller national, et qui a été reçu par M. Charles Dechevrens, président du comité d'organisation.

On compte également parmi les visiteurs du Salon le commandeur Sano, ingénieur, chef des usines Alfa-Roméo.

* * *

En vue de l'affluence probable de visiteurs à Genève pendant les deux dernières journées du Salon de l'automobile, l'Association des intérêts de Genève organise un service spécial de logement pour samedi, dans ses bureaux de la place des Bergues, et, durant la soirée, à la gare de Cornavin, dans les bureaux de l'agence Véron, Grauer.

Chez les catholiques lausannois

On nous écrit :

Dimanche a été une belle journée pour la jeune et si vivante paroisse de Prélaz, qui fêtait le patron de sa chapelle, en l'honneur duquel elle s'appellera désormais « paroisse Saint-Joseph ». L'assistance, réjouissante à tous les services, fut particulièrement nombreuse à la cérémonie de 5 heures, après midi, au cours de laquelle M. le chanoine Mauvais procéda à la bénédiction d'une statue de saint Joseph.

Au début de la cérémonie, M. le curé Haas exprima la joie que lui avaient causée les nombreuses communions du matin et eut un merci du cœur pour tous ceux qui avaient contribué à la réussite de cette petite fête. M. le chanoine Mauvais, après avoir béni la statue, fit un très beau panégyrique de saint Joseph. La journée, qui laissera à tous le plus réconfortant souvenir, se termina par la bénédiction du Saint Sacrement.

* * *

Dans leur assemblée de mars, les membres de l'Union des travailleurs catholiques de Lausanne ont entendu une captivante causerie de leur président, M. Héraud, sur l'abbé Perreyve. Avec beaucoup de sentiment, M. Héraud a fait revivre cette belle figure, montrant tour à tour l'intense vie intérieure du grand oratorien, son amour des pauvres et l'acuité de sa compréhension des problèmes sociaux.

A l'heure où l'œuvre des sans-Dieu se fait plus incisive, l'action catholique ne peut que gagner à l'évocation de si séduisantes physionomies. La causerie fut suivie d'une intéressante discussion et, à l'issue de l'assemblée, le sympathique tenancier du Cercle catholique, M. Gendre, offrit gentiment le verre de l'amitié.

A. A.

Grand Conseil tessinois

Le Grand Conseil tessinois a procédé, dans sa séance de mardi, à la vérification des pouvoirs. Il a refusé d'admettre le recours présenté par le parti paysan contre les élections au Grand Conseil et a confirmé, en définitive, la proclamation des candidats élus faite par le bureau électoral cantonal.

Contre les communistes

L'initiative lancée par le parti populaire national de Bâle, demandant l'exclusion des communistes du service de l'Etat, a réuni 3000 signatures. Les listes ont été remises aux autorités.

Deuxième concours romand d'accordéon

On nous prie d'insérer :

Les virtuoses de l'accordéon apprendront avec intérêt que s'organise à Lausanne, pour les 4 et 5 mai, au casino de Montbenon, le 2me concours romand d'accordéonistes. Il est ouvert à toutes les sociétés, groupes et joueurs individuels du pays et voire de l'étranger.

Il est rappelé que les inscriptions doivent être faites avant le 31 mars à « Pro Accordéon » ; pour adresse, MM. A. Fauquez, maison Fœtisch, Caroline, 5, à Lausanne, et Coderey, avenue du Théâtre, 4, à Lausanne.

La manifestation est placée sous le patronage de MM. Bridel, directeur des écoles, Troyon, directeur du Conservatoire, Numa Rochat, directeur de la Chorale de la Pontaise, et Maurice Porta, journaliste, à Lausanne.

Ce concours revêtira une importance toute particulière et intéressera vivement le grand public non seulement de la Suisse romande, mais de la Suisse entière.

TRIBUNAUX

Le procès contre la ville de Genève

La première Chambre du tribunal de Paris a rendu hier, mercredi, son jugement dans le procès de Civry. La première Chambre a déclaré que l'instance ouverte par le comte de Civry succède à deux requêtes, l'une de 1890, l'autre de 1909 qui, l'une et l'autre, furent refusées. Il y a donc sur ce point chose jugée et le tribunal s'oppose à la nouvelle demande.

La cause de la demande est la même qu'autrefois ; quel que soit le mode de preuve, cela ne modifie pas la cause de la requête qui reste la même. La chose jugée s'oppose donc à la recevabilité de la demande nouvelle.

En ce qui concerne la prescription, le tribunal spécifie :

La succession du duc de Brunswick s'est ouverte en 1873 ; l'instance actuelle est la même que celle de l'assignation de 1918 ; il n'y a aucun fait nouveau et plus de trente ans se sont écoulés sans que la prescription ait été interrompue.

Quant aux actes d'état-civil relatifs à la filiation naturelle ou légitime de la comtesse Colmar, le mode de filiation, estime le tribunal, ne change rien à la requête.

Les personnes qui nous envoient l'avis d'un changement d'adresse sont priées d'y joindre 20 centimes en timbres.

L'ADMINISTRATION.

FRIBOURG

La quête pour l'université de Fribourg

La Direction de l'Instruction publique de Fribourg communique :

La quête du 2 décembre dernier a produit, dans le diocèse de Bâle, 35,000 fr. ; dans celui de Saint-Gall, 15,000 fr. ; dans celui de Sion, 3400 francs ; l'abbaye de Saint-Maurice a envoyé de son côté 500 fr.

Les résultats définitifs des diocèses de Fribourg, Lausanne et Genève, de Coire et de l'Administration apostolique du Tessin ne sont pas encore connus.

Divers dons d'un montant total de 15,000 fr. sont également parvenus à cette occasion.

L'Université se fait un devoir d'exprimer sa profonde reconnaissance à tous ses insignes bienfaiteurs ; elle les remercie de leur générosité à son égard et compte pour l'avenir sur leur sympathie et leur appui.

Bach et Hændel au collège de Saint-Michel

Il y a aujourd'hui, 21 mars, 250 ans que naissait à Eisenach le grand musicien J.-S. Bach. Trois cents élèves du collège Saint-Michel préparent une sélection de ses œuvres vocales avec des chœurs du *Messie*, de Hændel, cet autre grand maître de la musique et son aîné de quelques jours. Cette manifestation artistique aura lieu au mois de mai.

C'est le Printemps

On a eu souvent l'occasion de se lamenter sur le temps du 21 mars et d'écrire : « Il neige... c'est le printemps. » Depuis quelques jours, le ciel est radieux, et le printemps chronologique coïncide aujourd'hui avec le printemps réel.

A propos du vol d'un monument funéraire

Voici quelques renseignements complémentaires sur le vol du monument funéraire commis en novembre passé au cimetière de Ried (Lac) et dont nous avons parlé hier.

Au début, les soupçons se portèrent sur un habitant de la paroisse de Ried, qui fut même conduit devant le tribunal de Morat. Il fut acquitté. Le juge d'instruction, M. le Dr Ems, donna alors ordre à la police de sûreté de Fribourg de poursuivre ses investigations. C'est ce qu'elle fit aussitôt. Les policiers apprirent que trois individus venaient assez souvent dans le district du Lac en automobile, pour y faire du commerce. Ils retrouvèrent même une quittance. qui avait été délivrée par l'un d'eux. Il fut établi que le monument avait été chargé sur une automobile et conduit à Berne, où il fut transformé.

Toutes ces indications furent transmises à la police bernoise par la police de Fribourg qui porta ses soupçons sur les deux frères W. On confronta l'écriture de la quittance avec une autre pièce délivrée par l'un de ces derniers. On constata que le même individu avait signé les deux papiers. L'arrestation fut décidée et les coupables avouèrent sans grande difficulté le vol du monument. Comme ils ne connaissaient pas exactement le nom de la commune où ils l'avaient revendu, c'est au cours de leur transfert de Berne à Morat qu'ils indiquèrent au policier qui les accompagnait que c'était à Cormondes que l'affaire avait été conclue.

D'après les déclarations des prévenus, il y a encore un troisième individu qui est intéressé à cette affaire. Son identité n'est pas établie, car il porte plusieurs noms. Les recherches continuent.

« L'ÉCHO ILLUSTRÉ »

(23 mars)

Le Salon de l'automobile à Genève. — Le Valais se réveille dans le travail de la vigne. — Pêcheurs de perles. — Documentation artistique : *L'Annonciation* dans l'art. — L'algue, une nouvelle. — Les lettres romandes, par R. Loup. — Les pages de la femme et celles des enfants. — Les romans et l'humour. — L'œuvre de M. l'abbé Grimaud. — Solution du grand concours « Les mots qui manquent ».

Changes à vue

Le 21 mars, matin

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 33	20 43
Londres (1 livre st.)	14 67	14 77
Allemagne (100 marcs or)	123 80	124 30
Italie (100 lires)	25 55	25 75
Autriche (100 schillings)	— —	— —
Prague (100 couronnes)	12 80	13 —
New York (1 dollar)	3 06	3 11
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belges)	71 80	72 20
Madrid (100 pesetas)	42 10	42 40
Amsterdam (100 florins)	208 80	209 20
Budapest (100 pengö)	— —	— —

Imprimerie St-Paul, Fribourg

ENVELOPPES AVEC et SANS IMPRESSION
CARTES DE LUXE

Nouvelles de la dernière heure

Le succès de M. Flandin au Sénat français

Paris, 21 mars.

(Havas.) — Le *Figaro* commente en ces termes la séance du Sénat : « Enfin, voici une séance parlementaire où c'est de la France vraiment qu'on s'est occupé. Rendons hommage à la manière dont le président du Conseil a fait entendre la plainte indignée de notre pays contre les mensonges du défi allemand. »

Le *Petit Journal* :

« M. Flandin, dans son discours, dont la clarté ne faisait pas tort à l'émotion, a rappelé que nous poursuivons deux buts qui, en réalité, se confondent : pour protéger contre une agression éventuelle et contribuer à la défense des esprits dans le monde. »

Le *Petit Parisien* :

« Devant la situation grave qu'a entraînée la proclamation de Hitler et qui met la paix en péril, M. Flandin a su trouver les accents qu'il fallait pour convaincre. Energique et courageux, le président du Conseil a été le vrai porte-parole de la France. »

D'autre part, le *Populaire* se félicite de l'appel de la Société des nations. « Si le gouvernement, dit-il, a l'intention de poser ainsi le problème devant le Conseil de la Société des nations, son retour à Genève pourra avoir pour résultat la reprise des travaux de la conférence du désarmement, dans les conditions les plus favorables. »

Le *Petit Journal* écrit de son côté :

« La Société des nations va mener un combat dont dépend peut-être la paix du monde et, du même coup, son prestige. Il dépendra des nations qui siègent au Conseil que soit consolidée ou ruinée la confiance que portent encore les peuples à la Ligue et à ses méthodes. »

Le *Petit Parisien* :

« Nous croyons que dans sa requête, le gouvernement français ne réclame pas la convocation immédiate du Conseil, car il n'existe aucun danger imminent. Il attire, de ce fait, l'attention de la Ligue sur l'acte arbitraire de l'Allemagne et sur les inconvénients qui peuvent en résulter pour les relations confiantes entre les peuples et la paix générale. »

Excelsior écrit :

« Le retour du Reich à la Société des nations reste possible. Ce dont le gouvernement français ne veut pas ici, c'est que l'Allemagne revienne à Genève, bottée et casquée, après avoir déchiré le traité de Versailles et, renversant les dispositions du *Diktat*, impose ses volontés à l'Europe. »

L'*Homme libre* se félicite de l'immense majorité, de la quasi-unanimité qu'a trouvée M. Flandin au Sénat, ce qui prouve que tout le pays est derrière lui. « Pour être entendu, il ne suffit pas qu'on croie la France forte, il faut qu'on la sache unie. »

L'*Ami du Peuple* exprime une amertume désabusée. Le vote du Sénat ne lui dit rien qui vaille. « Ce n'est pas là une menace suffisante pour le Reich. Croit-on que Hitler est un homme à se laisser impressionner par une manifestation des pères conscrits ? »

L'appel de la France à la Société des nations critiqué par l'Angleterre

Londres, 21 mars.

(Havas.) — La décision de la France de saisir le Conseil de la Société des nations de la question de la conscription en Allemagne suscite dans la presse londonienne de ce matin plus de critiques que de témoignages d'approbation.

« L'idée d'un recours à la Société des nations peut être impeccable en principe, écrit le *Daily Herald*, mais les essais probables d'une telle mesure ne paraissent malheureusement, à ce moment, que trop évidents ; ils doivent aboutir à la destruction de toute chance du retour du Reich à Genève. »

Le *Times* s'exprime de façon encore plus catégorique :

« La décision du gouvernement français, dit-il, semble offrir peu d'avantages et présenter des inconvénients assez évidents. On est d'accord pour considérer le retour de l'Allemagne à Genève comme l'objectif général de la politique européenne. Rien ne pourrait être mieux destiné à empêcher ce retour qu'une citation du Reich devant le Conseil de la Société des nations. En outre, ce dernier ne peut guère faire plus que de proclamer ce que tout le monde sait : que l'Allemagne a violé le traité de Versailles. Or, cette violation n'est pas contestée. La question réelle est celle de savoir si l'Allemagne, au cours des quinze dernières années, eut le traitement auquel elle avait droit et si le traité lui était à tous égards équitable. Aucun tribunal d'arbitrage mondial ne peut répondre à cette question. »

Le *Daily Telegraph* trouve, au contraire, très justifiée la décision du gouvernement français. « On peut douter, en vérité, dit-il, que la censure morale du tribunal international encouragera la bonne volonté du Reich à reprendre sa place à la Société des nations. Mais la question morale de la Société des nations elle-même serait rendue ridicule si une attaque flagrante et aussi provocante du principe qu'aucune puissance n'a le droit de modifier un traité international sans le consentement des autres parties, était pardonnée en silence. »

La presse accueille avec plus de satisfaction dans l'ensemble le projet de réunion franco-anglo-italienne.

« C'est une bonne décision, écrit le *Times*.

« Bien que la conférence doive surtout apparaître comme un geste, dit le *Morning Post*, elle empêchera une scission qui serait aussi fatale à un règlement général que l'isolement de l'Allemagne. »

Ce que comporteraient les entretiens anglo-germaniques

Essen, 21 mars.

La *National-Zeitung* d'Essen esquisse le programme des prochains pourparlers entre les ministres britanniques et le gouvernement de Hitler.

« On discutera, dit ce journal, du problème des armes offensives sur terre, sur mer et dans les airs. C'est alors seulement que l'on pourra aborder efficacement la question de savoir quel tonnage maximum doit être prévu pour les chars d'assaut, de quels calibres et de quel nombre seront les armes lourdes concédées aux différentes armées, etc.

« Comme l'Angleterre et toutes les puissances européennes qui désirent la paix, l'Allemagne a le plus grand intérêt à supprimer les différentes armes offensives sur la base d'accords internationaux. Du reste, le plan Macdonald a fourni des bases précieuses dans ce sens. Il faut espérer que les pourparlers de Berlin aboutiront à une large entente à cet égard.

« Pour ce qui est de la convention aérienne, on fixera les effectifs des forces militaires des différents pays, étant entendu qu'une convention devra établir la proportion suivant laquelle les différents Etats participeront à un accord.

« En d'autres termes, il faut obtenir des chiffres clairs sur les forces aériennes des différents Etats.

« Enfin, la question des forces maritimes entrera également dans le cadre des questions à discuter. »

Un rapport américain sur l'Allemagne

Paris, 21 mars.

L'*Agence économique et financière* envoie la dépêche suivante de Washington, sur les inquiétudes que le président Roosevelt nourrit à l'égard de la situation en Allemagne. « Le président Roosevelt aurait prié personnellement l'ambassadeur des Etats-Unis à Berlin de lui faire parvenir un rapport politique, économique et financier sur la véritable situation de l'Allemagne. Un rapport de vingt pages dactylographiées a été remis au président Roosevelt. Il se divise en neuf chapitres, dont voici les titres :

1. Aucune évolution pacifique n'est possible en Allemagne.
2. Le gouvernement nationaliste-social est appelé à durer plusieurs années.
3. L'écroulement financier de l'Allemagne est en vue.
4. L'écroulement économique de l'Allemagne suivra.
5. Les matières premières deviendront de plus en plus rares en Allemagne, dès le début d'avril 1935.
6. La confiscation des capitaux industriels est à craindre.
7. Les maisons américaines, établies en Allemagne, seront invitées à fermer leurs portes.
8. Les ressources de l'Allemagne sont trop petites pour la population germanique actuelle.
9. Une guerre en Europe centrale est possible.

« Espérons, dit ce journal pour terminer, qu'on s'est trompé au moins sur le neuvième chapitre, qui nous intéresse le plus. »

La presse en Allemagne

Cologne, 21 mars.

Le rédacteur de la *Kœlnische Zeitung*, M. Schæfer, a été arrêté pour s'être plaint de la concurrence déloyale des journaux nazistes.

Il est menacé d'être rayé du registre des journalistes admis à exercer leur profession en Allemagne.

La crise ministérielle en Belgique

Bruxelles, 21 mars.

Au cours d'un déjeuner offert par le Cercle gaulois à l'attaché militaire britannique, le major Paris, M. Devèze, libéral, ministre de la Défense nationale dans le cabinet démissionnaire, s'est levé sur la demande de l'assistance et a prononcé quelques mots significatifs sur la situation politique :

« Avons-nous bien fait de partir, dit-il ? Oui, pour éclairer le pays sur l'étendue du danger qu'il court. Nous ne pouvions gouverner avec une pareille opposition et une majorité peu sûre. Il faut un gouvernement qui ne soit pas issu des partis, mais qui demeure au-dessus d'eux. Cette crise n'est pas pareille aux autres. La Belgique doit choisir sa voie et dire si, comme pendant la guerre, elle veut l'union de tous les citoyens au-dessus des mesquineries de partis. »

Ces déclarations confirment l'impression, qui se dégage de plus en plus, que la crise politique n'a pas été seulement déterminée par des raisons générales de malaise économique, mais qu'elle a été précipitée encore une fois par de multiples intrigues de partis.

M. Devèze n'a pas caché non plus son inquiétude sur les problèmes internationaux. « La situation internationale est lourde d'angoisse, dit-il ; nous ne savons pas ce que pourra être le lendemain. Aussi nous réjouissons-nous d'autant plus de voir à nos côtés le représentant de l'armée britannique. »

Arrestations et déportations en Russie

Moscou, 21 mars.

Un communiqué du commissariat de l'Intérieur annonce que, ces derniers temps, ont été arrêtés et déportés dans les régions orientales de Russie, pour avoir enfreint la loi sur le passeport intérieur, un grand nombre de personnes de l'ancienne aristocratie, des hauts fonctionnaires tsaristes, des propriétaires, etc.

La liste s'établit de la façon suivante : 44 ex-princes, 33 ex-comtes, 76 anciens gros fabricants, 35 anciens propriétaires fonciers, 68 anciens marchands, 19 ex-fonctionnaires des ministères tsaristes, 142 anciens généraux et officiers des armées blanches, 547 anciens membres de la gendarmerie et de la police politique secrète. Une partie d'entre eux — 113 personnes — sont traduits devant les tribunaux pour leur activité antisoviétique au profit des pays étrangers (? !).

L'Iran remplace la Perse

Téhéran, 21 mars.

Depuis aujourd'hui, la Perse est morte. Le pays qui portait ce nom s'appellera désormais l'Iran. La Perse indique une province du pays, tandis que l'Iran signifie la généralité du territoire.

Dans le quartier nègre de New-York

New-York, 21 mars.

(Havas.) — L'association des négociants de Harlem a demandé au gouverneur de New-York l'envoi de troupes, car la police est incapable de prévenir de nouvelles bagarres. (Voir *Faits divers.)* Un nègre est décédé, ce qui porte à deux le total des victimes. Six nègres ont battu un blanc. La police a arrêté jusqu'ici 120 nègres.

SUISSE

Pour dompter le torrent du Bois-Noir

Lausanne, 21 mars.

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'allouer, à titre exceptionnel, aux Chemins de fer fédéraux, une subvention de 17,400 fr. comme contribution à la construction, dans les gorges de Saint-Barthélemy, de deux nouveaux barrages.

L'enlèvement d'un journaliste allemand

Bâle, 21 mars.

Le Dr Hans Wesermann, qui a ajoué un rôle dans l'affaire de l'enlèvement du journaliste allemand Jacob et qui attira celui-ci à Bâle, a été arrêté, mercredi soir, à Ascona, par la police tessinoise.

Après la disparition de Jacob, Wesermann serait parti tout d'abord pour Paris, où il avait une amie qui connaissait également Jacob et qui a joué elle aussi un rôle dans toute l'affaire. La police a su que Wesermann devait aller chercher un paquet au bureau de poste d'Ascona. Elle l'a arrêté à cette occasion. Wesermann a été transféré à Bâle, où il est arrivé ce matin, à 6 h.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

21 mars

BAROMETRE

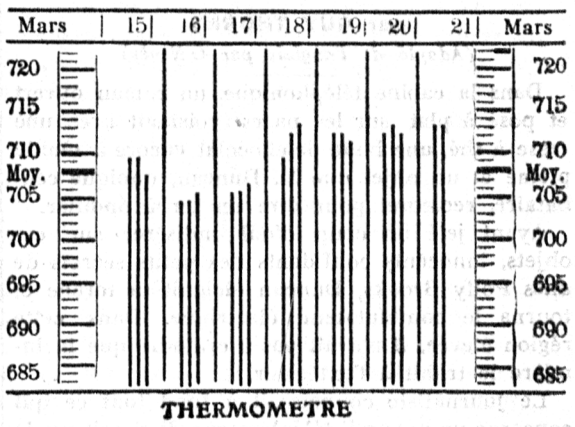

THERMOMETRE

Mars	15	16	17	18	19	20	21	Mars
7 h. m.	—3	—1	4	7	0	0	1	7 h. m.
11 h. m.	6	10	12	8	8	10	12	11 h. m.
7 h. soir	9	9	10	12	9	10		7 h. soir

Temps probable

Zurich, 21 mars, 11 h. du matin.

La situation reste sans changement. Beau et doux pendant la journée ; nuit froide.

Comte Pierre de Zurich

Madame de la Briche

(1755-1844)

d'après ses mémoires, sa correspondance et d'autres documents inédits avec 13 planches hors-texte

Prix : Fr. 11.—

AUX LIBRAIRIES ST-PAUL FRIBOURG

Place Saint-Nicolas — Boulevard de Pérolles

CHANTER

A M. le chanoine Bovet.

« Quand on chante, on ajoute une aile à son courage. » P. COURTOIS.

Etait-ce pour se donner du courage qu'on chantait autrefois dans la campagne beaucoup plus qu'aujourd'hui ? Il y a quelque trente et quarante ans, par exemple, vous entendiez souvent un chant, un refrain, un jodel se répéter, aller et venir, proche ou lointain, du champ au grenier, de la prairie au hameau, dans la grange ou dans la forêt... Combien c'est plus rare aujourd'hui !

Certes, je ne dis point que le chant soit moins en honneur ! Au contraire : la place lui est faite de plus en plus large à l'école, à l'église, dans les sociétés nombreuses vouées à son culte, les groupes de jeunesse et les fêtes patriotiques. Mais je veux parler de ce chant spontané et intermittent qui jaillissait soudain dans la campagne et s'éteignait *morendo*, à moins qu'il ne fût brusquement étouffé par le bruit des grands chars. Une voix humaine exprimait sa joie ou sa plainte qui flottait entre ciel et terre, et cette voix avait le don d'humaniser le paysage. On savait qu'un être fraternel cheminait, peinait, travaillait tout près de vous et que, pour chasser l'ennui d'une besogne monotone ou pour charmer un long trajet, il jetait à l'écho un couplet décomposé en courtes phrases, selon que le rythmait son pas ou son geste.

Certains travaux agricoles ne pouvaient s'accompagner de chants. Ainsi le faucheur, le corps penché en avant, ne saurait chanter, ni les batteurs aux fléaux, ni même les sarcleuses dans les champs de tabac. Mais la jeune fille qui partait pour aller étaler avec sa fourche les andains de foin ou de regrain, par une belle matinée sans menace d'orage, le laboureur derrière sa charrue, le jeune garçon debout sur le char où l'on entassera l'herbe fourragère, ceux-là jetaient dans l'espace des mélodies ou des bribes de chanson, comme le semeur jette le grain...

Parfois, les couplets se succédaient, monotones : tel valet de ferme, un peu simple d'esprit, mais doué d'une voix sonore, redisait à l'écho durant les après-midi de pluie où l'on conduit sans relâche chars de fumier ou caisses à purin :

Et moi, je reste seul avec ma peine amè-è-re
Car je n'ai pas connu les baisers d'une mè-è-re.

ou bien la mélopée des

Trois jeunes soldats, revenant de guerre,
Hourra !...

Il y avait aussi la vieille femme qui descendait le sentier presque chaque soir d'été, un fagot sur sa tête, et jodlait d'une voix encore si jeune ! Et les petites Bernoises aux longues tresses qui chantaient à deux voix en allant aux champs apporter le goûter des moissonneurs. J'ai entendu encore, redites par sa petite-fille, les chansons que la grand'mère défilait naguère en teillant le chanvre dans la Broye... vives et jolies chansons d'Estavayer dont la jeune fille savait tous les couplets, en patois aussi bien qu'en français

Dans la montagne, surtout, le chant semble avoir joué un rôle plus important encore. Le besoin de se recueillir dans la solitude, de se rassurer au milieu du profond silence a sans doute inspiré ces appels, ces jodel, même ces cris inarticulés (*ioutsées* en Suisse romande), expression presque sauvage d'une présence qui veut s'affirmer. Ainsi le petit berger en chantant sur l'Alpe est entendu au chalet et le père se rassure... Dans le canton d'Uri, jusqu'en 1865 ou 1870 environ, les montagnards, m'a-t-on dit, clamaient encore vers le soir une sorte de prière ou de mélopée où ils nommaient la Sainte Trinité et saint Michel, appelant la bénédiction du ciel sur eux et sur leurs troupeaux. Ils détachaient chaque phrase, les mains en porte-voix et, d'un versant voisin, une voix répondait. De proche en proche, on savait alors que tout allait bien, là-haut, dans les chalets.

Autrefois, il m'en souvient, les ramoneurs chantaient dans les cheminées, malgré le masque de drap qui leur couvrait la moitié du visage, malgré la suie et la poussière. Ils se faisaient entendre pour qu'on sût qu'ils n'étouffaient point dans leur étroite prison. Arrivés au faîte, ils se révélaient de vrais virtuoses, égrenant des roulades comme des solistes d'opéra !

Or, pendant la guerre, les chants disparurent de la campagne. Un silence avait couvert les champs où des femmes surtout et des hommes d'âge mûr, dans le désarroi de la mobilisation, se hâtaient à la besogne. Plus tard, quand une sorte d'accoutumance se fut faite, chansons et refrains ne reparurent pas davantage. Pourtant, l'agriculture était prospère ; mais il planait toujours une inquiétude et un malaise, et l'impression que le monde était changé. Comment avoir le cœur de chanter lorsque tant de douleur monte chaque jour de la terre comme la fumée d'un immense et tragique sacrifice ? Et le silence, depuis, a perduré sur la campagne...

Cependant, la Suisse reste assurément un des pays du chant. M. Abel Bonnard, dans un de ses délicats articles, n'a-t-il pas noté, à propos de certains paysages alpestres : « Parfois, cette paisible harmonie trouve une expression plus haute : on entend des hommes ou des jeunes gens qui chantent en chœur et ce chœur achève le paysage... Le chant d'un groupe d'hommes marque la plus noble façon qu'ils aient d'être ensemble et de se sentir d'accord... »

Oui, nous entendons, les soirs d'été, écoliers, éclaireurs, pensionnaires des couvents qui chantent à plein gosier. Et, en toute saison, les voix avinées des ivrognes ! Mais, un jour reviendra-t-il où l'on se réjouira d'ouïr dans la campagne les chants de ceux qui s'en vont au travail ? Petits couplets joyeux, refrains langoureux, ils révèlent soit un cœur disposé à l'ouvrage, soit un cœur sentimental. Peut-être justifient-ils tout simplement le vieil adage, glané je ne sais où : « Qui chante, son mal enchante. »

Hélène de Diesbach.

AUTOMOBILISME

Campbell a quitté Daytona-Beach

Le recordman du monde de vitesse, sir Malcolm Campbell, vient de quitter Daytona-Beach (Floride, Etats-Unis), pour rentrer en Angleterre.

Il n'est pas exclu que sir Macolm effectue de nouveaux essais en juillet, mais cette fois sur la piste de 18 km. de longueur de Salt-Lake-City (Utah).

CALENDRIER

Vendredi, 22 mars

JEÛNE

Bienheureux NICOLAS DE FLUE, confesseur

Le bienheureux Nicolas de Flue, le pacificateur de la Suisse, né en 1417, se retira dans la solitude du Ranft et mourut saintement le 21 mars 1487.

L'aviation postale

Extrait de la *Revue des postes* :

L'aviation commerciale, pour ainsi dire inexistante au lendemain de la guerre, s'est développée d'une façon extraordinaire. Actuellement, sur environ 320,000 kilomètres de lignes mondiales, les avions en service régulier effectuent approximativement, par année : sous pavillon allemand, 12 millions de kilomètres ; français, 11 ; anglais, 3,5 ; italien, 5 ; hollandais, 3 ; soviétique, 2,5 ; suisse, 1 ; américain, 70 ; divers, 32, ce qui fait un total de 140 millions de kilomètres, soit environ 3500 fois le tour de la terre.

C'est le 1er juin 1922 que la première compagnie suisse d'aviation *Ad Astra Aero* inaugura le premier service régulier sur le parcours Genève-Zurich-Nuremberg, d'une longueur d'environ 550 kilomètres. Depuis ce moment-là, les sociétés *Ad Astra* et *Balair*, auxquelles succéda la *Swissair*, par fusion des deux sociétés prénommées, le 26 mars 1931, ont réussi à établir parmi les lignes européennes un réseau de 7000 kilomètres environ. Une autre compagnie aérienne suisse, l'*Alpar*, fut fondée à Berne, en 1929, mais n'exploite que les lignes internes.

C'est en 1933 que la *Swissair* relia la Suisse au réseau nocturne européen par un vol du soir Zurich-Bâle-Francfort.

L'efficacité des moyens de transport dépend des trois facteurs suivants : la vitesse, la régularité, la sécurité.

Il y a cinq ou six ans, nos avions commerciaux ne dépassaient guère une vitesse moyenne de 140 km. à l'heure. Maintenant, la plupart des avions de transport ont une vitesse de croisière de 160 à 225 km. Quelques avions de transport lourds, tels que les trimoteurs *Junkers Ju 52*, d'une puissance de 1700 chevaux, charge utile 3,3 tonnes, ont une vitesse maximum de 240 km. ; les bimoteurs Dornier *DO—F*, adoptés pour les services de nuit, 250 km. ; les avions-courriers, spécialisés pour la vitesse, tels que Heinkel *He-70*, monomoteurs, font le circuit Berlin, Hambourg, Cologne, Francfort-sur-Main, Berlin, à la vitesse moyenne de 300 kilomètres à l'heure. La Suisse, grâce à l'initiative de la *Swissair*, possède, à part les trimoteurs Fokker, les avions commerciaux les plus rapides d'Europe : le *Lockeed-Orion* et le *Clark 43*, achetés aux Etats-Unis, où ces types sont en service sur plusieurs lignes.

L'avion est donc beaucoup plus rapide que les autres moyens de transport. Malheureusement, deux facteurs réduisent encore considérablement la vitesse et ont, pendant des années, en Europe du moins, permis aux chemins de fer de rivaliser victorieusement avec son nouveau concurrent. Le premier de ces facteurs est la perte de temps causée par le transport depuis les villes jusqu'aux aérodromes et par les escales et les ravitaillements.

Le second est l'arrêt pour la nuit, qui sera nécessaire tant que le problème du vol de nuit ne sera pas résolu de façon définitive.

En Amérique, grâce à un balisage pour vols de nuit qui touche à la perfection, trois lignes permettent aux avions de traverser le continent en vingt-neuf heures, tandis que le chemin de fer met quatre jours pour accomplir le même trajet. Pour baliser ces parcours, on a établi des terrains de secours tous les 30 milles, installé 1750 phares rotatifs, 70 radiophares et des postes de météo, le tout représentant une dépense d'environ deux milliards de francs suisses.

Un corollaire du problème de la vitesse est celui du choix des itinéraires. Sur les courts trajets, le temps gagné étant minime, il faudrait, pour être rationnel, établir en premier lieu des lignes aériennes là où les difficultés géographiques, les transbordements et la distance assurent à l'avion une supériorité indéniable au point de vue gain de temps. A ce sujet, il faut dire qu'il existe en Europe un réseau de chemin de fer très dense et que l'avion sera ici plutôt un moyen de transport de 1re classe qu'un moyen utilisé pour gagner du temps.

Comme choix-type pour les pays neufs, on doit mentionner les lignes colombiennes, par exemple le parcours Baranquilla à Bogotà, qui se fait en 8 heures de vol contre 8 à 10 jours de bateau et de train. Aussi, la société de navigation aérienne *Scadta*, qui exploite ces lignes, couvre ses dépenses avec ses seules recettes du trafic et le fret dépasse même souvent les possibilités des avions.

Toutes les lignes mondiales à long parcours sans escale procurent un gain de temps important, par rapport aux moyens de communication ordinaires. Ainsi Marseille-Saïgon s'effectue en sept jours au lieu de vingt-six ; l'Europe est reliée à Buenos-Ayres en huit jours par l'*Air-France* (avion-aviso), et en cinq ou six jours par le *Zeppelin* ou par l'avion Berlin-Stuttgart-Buenos-Ayres, qui fait escale au cargo-catapulte *Westfalen*. Le gain de temps réalisé sur cette dernière ligne est actuellement de douze à quinze jours et la vitesse du fret postal atteint en moyenne 100 kilomètres à l'heure. (Notons que, actuellement, *Air-France* a un service postal entièrement aérien, qui met l'Europe à moins de quatre jours du Brésil.)

La sécurité du vol est assurée par la radiotélégraphie qui permet de transmettre à l'avion les renseignements météorologiques de chaque instant, indispensables à la navigation. En outre, avant le départ de chaque aéroport, l'équipage reçoit les derniers renseignements météorologiques du parcours à effectuer.

Il est à espérer que, à ce point de vue, des innovations ne tarderont pas trop à combler une lacune qui, si elle se fait rarement sentir, n'est pas moins redoutable. Comme installations concernant aussi la sécurité, mentionnons celles du confort : les cabines d'avions sont de plus en plus munies de parois non conductrices du son, pour diminuer le bruit des moteurs à l'intérieur de l'avion ; en outre, d'installations de chauffage par les gaz d'échappement du moteur ou de chauffage électrique et de ventilateurs pour l'aération de la cabine.

Il est difficile, pour la sécurité, de faire une comparaison avec les autres moyens de transport. En effet, le nombre des kilomètres parcourus par les avions étant relativement minime, le moindre accident grave, comme celui que la *Swissair* eut malheureusement à enregistrer le 27 juillet 1934, affecte sensiblement les statistiques. Dans les dernières années, on compta sur les lignes aériennes une moyenne d'un mort pour trente-cinq fois le tour de notre globe contre un mort pour quatre-vingt-dix fois pour l'automobile et un mort pour 7000 fois le tour de la terre pour les chemins de fer.

Fiez-vous aux apparences

Les boîtes contenant l'**encaustique CRISTAL** à l'eucalyptus ressemblent plutôt à des bonbonnières ou à des coffrets à bijoux. L'emballage est digne du produit, l'un et l'autre sont l'expression de la qualité : Si les boîtes sont belles comme des laques chinoises, la cire est un poème de parfum et de lumière.

Demandez à votre fournisseur :

CRISTAL : ½ kg. = fr. **1.50** 1 kg. = fr. **2.70**
LAKDOR : » = fr. **1.—** » = fr. **1.90**
Lactina Suisse Panchaud S. A., Vevey

24 *Feuilleton de LA LIBERTÉ*

La résurrection de Rama

par GUY THORNE

(Adapté de l'anglais par O'Nevès)

Dans la cabine téléphonique, un roman ouvert et posé à plat sur les pages voisinait avec une tasse à thé, une boîte de chocolat encore à moitié pleine et un objet que M. Duncan, quoique célibataire, reconnut pour être un fer à onduler.

Ayant jeté un coup d'œil indiscret sur ces objets, innocents confidents des petits secrets de miss Polly Brooks, Duncan éteignit sa torche et tourna le commutateur électrique. Dans cette région élevée, il n'avait pas à craindre que la lumière le trahît à l'extérieur.

Le journaliste connaissait à fond tout ce qui concerne un appareil téléphonique. Il s'assit sur le haut tabouret à trois pieds, et étudia le tableau avec soin. Il ne lui fallut que quelques secondes pour repérer le piston qui communiquait avec la chambre de la tour.

Mais ici il se heurta à un problème. Naturellement, chacune des chambres du château, de même que l'instrument posé sur le lit de Rama, étaient reliés au poste central. Mais que Rama ou quelque autre demandât la communication avec l'un des hôtes, aussitôt l'établissement du contact dans un des petits espaces circulaires ménagés à cet effet sur le tableau au-dessous du numéro des chambres, apparaissait automatiquement un disque rouge. Or, à ce moment, on eût cherché vainement la trace de l'un de ces disques de contrôle.

Ceci fournissait matière à réflexions. On en pouvait tirer plusieurs conclusions.

Ou Rama conversait directement avec un interlocuteur mystérieux dans la cabine même. Ou bien un tiers venait lui donner la communication et l'interrompre à nouveau une fois la communication finie. Enfin, troisième hypothèse, peut-être le dispositif était-il truqué d'une manière que le fabricant n'avait pas prévue.

Duncan n'eut pas de peine à se convaincre que, si cette dernière hypothèse était la vraie, miss Brooks ne se doutait même pas du fait. Il était plus que probable qu'elle ne connaissait que le maniement de l'appareil et ignorait tout de la partie scientifique. En conséquence, il avait été facile à quelqu'un d'autre, depuis quelques jours ou depuis des mois, de brancher, au moyen d'un coupe-circuit, une communication avec la chambre à coucher de la tour.

A laquelle des deux hypothèses devait-il s'arrêter ? A peine se fut-il posé la question que son œil prompt l'eut résolue.

En ouvrant la porte, il avait eu conscience de poser le pied sur quelque chose qui n'était pas la natte du plancher. Il venait maintenant de découvrir l'objet, un petit mouchoir de poche, de baptiste commune, bordé d'une dentelle bon marché. Le mouchoir avait été poussé par la porte jusqu'au point exact où M. Duncan l'avait entrebâillée pour entrer. Miss Brooks l'avait laissé tomber sur le seuil. Le fait était aussi concluant que si un sceau avait été posé sur la porte au moment de son départ et avait été retrouvé intact par le visiteur nocturne.

Ce point de première importance était établi au delà de tout doute : Paul Rama communiquait avec un comparse et les moyens de communication avaient été soigneusement établis à l'avance.

Une nouvelle pensée frappa l'explorateur improvisé, et il se retourna rapidement vers un second tableau qui reliait le château au monde extérieur. Y verrait-il une preuve que le malade parlait avec quelqu'un dans le village ou même plus loin ?

Il n'en put trouver aucune dans les disques et d'ailleurs il se dit que le murmure si léger qui tombait des lèvres du malade n'eût pu être entendu, même dans le silence de la nuit, au delà des confins du château.

Le complice se cachait donc dans le château même.

Presque tremblant d'excitation, M. Duncan retourna au premier tableau et en étudia minutieusement les fils qui le reliaient à la batterie enfermée dans une armoire. Mais, ici, sa science se trouva en défaut. Seul, un spécialiste avec des outils appropriés aurait pu débrouiller l'inextricable réseau. Mais demain il ferait jour. Un mot au docteur Staveley et le duc aurait tôt fait d'élucider le problème.

Il ne lui restait rien à faire là ce soir. Il ramassa le mouchoir, le posa sur la table, éteignit la lumière et sortit, refermant la porte à clef.

Le retour s'opéra aussi facilement que l'aller. En traversant la galerie du hall, le journaliste avait peine à s'empêcher de fredonner gaiement. Il riait tout seul à la pensée de la tête que ferait Staveley quand, au matin, il lui raconterait sa petite histoire.

Mais il n'était pas au bout de l'aventure. Il s'était déjà engagé dans le corridor de la tour et n'était plus qu'à deux ou trois mètres de sa propre porte quand un bruit rompit le silence de la nuit.

Derrière lui, et assez près, il entendit une sorte de claquement bref comme celui d'une corde de violon qui se casse.

Il se retourna tout d'une pièce et sentit aussitôt un picotement derrière son oreille, comme si une mouche l'eût piqué. Il porta la main à son cou comme pour chasser l'importune, et courut dans la direction du son, suivant le couloir jusqu'à l'endroit où il en coupait un autre à angle droit.

Le couloir était complètement désert.

Rapide comme l'éclair, M. Duncan courut à chaque porte, y collant son oreille. Pas un bruit. Il alla ainsi jusqu'à la galerie, toujours écoutant. Il eût entendu le bruit d'une épingle qui tombe ou le grignotement d'une souris. Mais rien, rien, le silence était absolu.

Il reprit à regret le chemin de sa chambre, cherchant en vain la solution de l'énigme. Pendant un instant, il avait eu peur, mais pas pourtant au point de perdre la faculté de raisonner. Il venait de se convaincre que le bruit n'était pas de provenance humaine.

Quand il se retrouva dans sa chambre, ayant tourné le commutateur, il devina le mot de l'énigme, et il rit. C'était la résonnance d'une corde métallique du tableau se dilatant sous l'influence de la chaleur. Oui, c'était exactement ce bruit, et c'était cette cause futile qui lui avait occasionné cet émoi ridicule.

Mais, dès qu'il fut dans son fauteuil, il éprouva soudain une extrême fatigue : ses membres devinrent lourds comme du plomb ; il se baissa pour enlever ses chaussures et il eut l'impression qu'une corde, se resserrant de plus en plus, lui encerclait le front. Comprenant que ce malaise avait une cause particulière, il essaya de se redresser ; il n'y put réussir et tomba en avant, perdant toute conscience.

Quand le ponctuel Arthur se présenta dans sa chambre le lendemain matin, il trouva son

FRIBOURG

Exposition François Gos

On nous écrit :

Encore quelques jours, et cette exposition qui a obtenu un succès justement mérité va être terminée. Avant qu'elle quitte notre ville, nous ne saurions assez engager le public, mais surtout les amateurs d'art, à aller la visiter.

A voir cette belle collection de tableaux, on constate que les procédés de M. Gos sont variés comme ses sujets, où l'artiste s'attache à rendre avec tout son cœur le charme de la campagne et la beauté captivante des Alpes.

L'exposition des œuvres de Gos est ouverte au Musée des arts et métiers et peut être visitée chaque jour de 9 h. à midi et de 14 h. à 18 h.

A la recherche de deux skieurs

Mardi, deux skieurs de Fribourg montaient en automobile au Lac-Noir, avec l'intention de faire du ski pendant la journée. Ils déclarèrent à M. Nussbaumer fils, de l'hôtel de la Gypsera, qu'ils rentreraient dans la soirée. Ils avaient précisé qu'ils allaient au Hohberg et qu'ils redescendraient au Zollhaus. Là, ils prendraient l'autobus pour remonter au Lac-Noir vers 6 h. du soir. Comme à 8 h. personne n'était de retour, on pensa qu'un malheur leur était arrivé.

Une colonne de secours partit du Lac-Noir vers 21 h. pour aller à la recherche des deux skieurs. Ce ne fut qu'à 3 heures du matin qu'on découvrit, dormant paisiblement dans un chalet, ceux qu'on croyait égarés ou victimes d'un accident.

La « Mutuelle »

La *Mutuelle* a tenu le samedi, 9 mars, son assemblée annuelle au café des Grand'places. Le rapport de M. Suter, président, sur la vie et l'activité de cette société, fournit des preuves réjouissantes de la besogne accomplie et des progrès réalisés durant l'année écoulée. Un travail intense a produit ses fruits et a permis, malgré 26 autres prestations assurées, de fêter le cinquantenaire d'une façon très digne et avec le sentiment que la *Mutuelle* pouvait compter sur l'appui moral et matériel de nos autorités et de notre population.

Après ces heureuses constatations, un chaleureux merci a été adressé à M. Hug, directeur, dont la compétence et le dévouement, depuis vingt-sept ans qu'il dirige la société, ont contribué pour une très large part à son développement.

Le comité pour la nouvelle année musicale est composé comme suit : président : M. Suter ; vice-président : M. Stein ; secrétaires : MM. Overney et Gachoud ; caissier : M. Comba ; bibliothécaires : MM. Savoy et Schaffenberger ; porte-drapeau : M. Haimoz.

La *Mutuelle* donnera jeudi, 28 mars, au soir, un nouveau concert à la salle de la Grenette.

Un concours hippique à Bulle

La Section de la Gruyère de la Société fribourgeoise de cavalerie a décidé l'organisation à Bulle d'un concours hippique, qui aura lieu le dimanche 14 avril, à 2 h. de l'après-midi, sur la place de jeux.

Cette manifestation est organisée avec soin et le comité d'organisation compte que, à côté des concurrents de la région et du canton, des inscriptions viendront des environs. La nature enchanteresse du printemps gruyérien, l'accueil chaleureux qui attend les hôtes de cette contrée, qu'ont, avec raison, chantée les poètes, et la perspective d'une intéressante autant qu'amicale réunion, décideront sûrement les hésitants, et on se rencontrera en nombre à Bulle, le 14 avril prochain.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 7 avril auprès du lieutenant de cavalerie Toffel, à Bulle, téléphone 2.62. Le concours comprendra trois catégories, la première pour les débutants, la deuxième pour les dragons et la troisième pour les sous-officiers ; les débutants peuvent participer à l'épreuve des dragons.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE LA SARINE

Hier, mercredi, le Tribunal de la Sarine a siégé durant toute la journée sous la présidence de M. Neuhaus.

Il s'est occupé d'abord d'une collision d'automobile et d'autobus.

Le 5 décembre passé, un accident survenait près de Posieux. M. D., de Bulle, circulait en automobile dans la direction de Posieux, derrière l'autobus des Chemins de fer électriques de la Gruyère. L'automobiliste voulut dépasser l'autobus. Au même moment, arrivait en sens inverse l'automobile de M. Boschung, inspecteur des laiteries. Ce dernier, voyant le danger, stoppa. Quant à la machine de D., qui marchait à vive allure, elle fit un mouvement pour éviter celle de M. Boschung. Malheureusement, elle heurta l'autobus, dont la direction fut déviée et qui se lança dans le champ en bordure de la route. L'automobile de D. fit une embardée de 70 m. dans la prairie.

L'autobus transportait six personnes qui en furent quittes pour la peur. Les dégâts matériels ont été évalués à un millier de francs.

Après enquête faite par les autorités fribourgeoises, le procureur de la Confédération ordonna le renvoi de D. devant le tribunal correctionnel de la Sarine pour atteinte à la sécurité d'un moyen de transport officiel concessionné.

M. Roger Pochon occupait le siège du ministère public. L'automobiliste prévenu s'est défendu lui-même.

Plusieurs témoins ont été entendus. Ils ont tous reconnu le sang-froid du conducteur de l'autobus. Par contre, ils ont déclaré que D. allait à une trop vive allure, et qu'il aurait dû, au moment du croisement, s'assurer que la route était libre. C'est ce qu'il ne fit pas.

M. Pochon, substitut, a montré que la loi fédérale en la matière prévoit, dans les cas graves, la prison. Cependant, il n'a requis que 200 fr. d'amende, étant donné que l'accident n'a causé aucune perte de vie humaine et que personne ne fut blessé. Le tribunal a donné raison à l'accusation et a condamné D. à 200 francs d'amende et aux frais de la cause. Les questions civiles seront liquidées à l'amiable entre plaignant et accusé.

* * *

Le nommé H., père de famille, âgé de quarante ans, a été condamné à six mois de réclusion avec sursis pour attentat à la pudeur sur une jeune fille mineure. M. Pochon, substitut du ministère public, avait requis douze mois de réclusion.

M. Buman, licencié en droit, défendait l'accusé, et M. l'avocat Lorson s'est occupé de la partie civile. M. Lorson avait déposé, au début de l'audience, un retrait de plainte qui ne fut pas admis, le délit se poursuivant d'office.

* * *

A été conduit à la barre B., de Saint-Ours, ancien légionnaire, qui a passé cinq ans en Afrique. Sur plainte des gendarmes Golliard et Clément, P. était prévenu de scandale public et d'outrage à l'autorité. L'accusé, pour sa défense, a déclaré qu'il avait trop bu, et que, malheureusement, il était atteint d'une fièvre paludéenne et qu'il ne sait plus ce qu'il fait lorsqu'il est en état d'ivresse.

Le tribunal l'a condamné à un mois de prison.

* * *

Le récidiviste P., Bernois, a été expulsé administrativement de notre canton. Il s'obstine à revenir chez nous et le gendarme Ding l'ayant vu à Fribourg a fait une dénonciation pour rupture de ban.

P. a été condamné à dix jours de prison et aux frais de la procédure.

* * *

Un cafetier de Fribourg avait fourni la pension, se montant à 200 fr., et avait prêté en plus 120 fr. au père et aux deux fils R. Ceux-ci ont quitté Fribourg pour Lausanne sans s'acquitter de leur dette. Ils ont versé quelques acomptes, mais comme, depuis plusieurs mois, ils ne donnent plus de leurs nouvelles, le plaignant a demandé qu'ils fussent condamnés. Le juge leur a infligé à chacun un mois de prison par défaut. Ils payeront en outre les frais pénaux.

* * *

D. doit 31 fr. 50 pour sa taxe militaire non payée ; L., 84 fr. ; B., 63 fr. Ni les uns ni les autres ne se sont présentés au tribunal. Ils ont été condamnés chacun à dix jours d'arrêts par défaut et aux frais.

B., qui avait demandé le relief d'un jugement le condamnant à quatre ans d'interdiction de ses droits civiques, ne s'est pas présenté à l'audience. La peine est devenue définitive.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

Un recours avait été déposé par le nommé P. devant la cour de droit public du Tribunal fédéral. P., à la suite d'une condamnation pénale par les juges de la Sarine, avait été expulsé pour cinq ans du territoire de notre canton. C'est contre cette expulsion qu'il avait adressé son recours à Lausanne.

Les juges fédéraux n'ont pas admis le recours et ont maintenu le jugement du tribunal de la Sarine.

Le mémoire juridique avait été rédigé au nom de l'Etat de Fribourg par M. Pochon, substitut du Ministère public.

RADIO

Vendredi, 22 mars

Radio-Suisse romande

7 h., leçon de gymnastique. 12 h. 30, dernières nouvelles. 12 h. 40, concert par le petit Orchestre Radio-Lausanne. 13 h. 10, chronique touristique. 18 h., *Correspondance d'affaires.* 18 h. 25, musique française. 19 h., chronique touristique et sportive. 19 h. 15, deux œuvres de Vivaldi. 19 h. 40, *La quinzaine politique.* 20 h., *Cent dix à l'heure,* scène en prose de Claude Dazil. 20 h. 30, concert symphonique par l'Orchestre Radio-Suisse romande.

Radio-Suisse allemande

12 h., musique de tous les pays. 16 h., émission commune, concert. 17 h., morceaux de fantaisie, de Schumann. 19 h. 45, soirée soleuroise. 21 h. 20, concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande.

Radio-Suisse italienne

12 h., musique brillante. 19 h. 30, chansons à succès pour accordéon.

Stations étrangères

Radio-Paris, 21 h., soirée de chansonniers. Tour Eiffel, 20 h. 30, radio-concert symphonique. Paris P. T. T., 13 h. 15, concert sous la direction de M. Gaillard. Lyon-la-Doua, 18 h., récital de Mme Paule Lezian, cantatrice. Bruxelles, 21 h., tribune radiophonique du combattant. Radio-Luxembourg, 21 h. 20, concert varié par l'Orchestre Radio-Luxembourg. Kœnigswusterhausen, 21 h. 15, l'heure de la jeunesse hitlérienne. Munich, 17 h. 50, chants populaires bavarois, chantés par le chœur de la station. Leipzig, 21 h. 15, grand concert récréatif par la Philharmonie de Dresde. Berlin-Tegel, 21 h. 15, concert par l'orchestre de la station. Londres régional, 19 h. 30, concert par fanfare militaire. Vienne, 17 h. 30, concert vocal. 22 h. 25, concert par l'orchestre symphonique de Vienne.

Télédiffusion (réseau de Sottens)

7 h. 15 à 8 h. 15, Stuttgart, concert matinal. 8 h. 15 à 9 h., Radio-Paris, revue de la presse. 9 h. 30 à 10 h. 30, Lyon-la-Doua, gramo-concert. 11 h. 30 à 12 h. 25, Lyon-Lille, œuvres de Wagner. 12 h., concert du trio. 14 h. à 15 h. 30, Paris P. T. T./Lyon, heure variée. 15 h., gramo-concert. 22 h. 30 à 24 h., Lyon-la-Doua, soirée littéraire.

Etat civil de la ville de Fribourg

Naissances

8 mars. — Schneuwly Rose-Marie, fille de Paul, manœuvre, de Fribourg, et de Lucie, née Herzog, Planche supérieure, 203.

Telley Anne Marie, fille de Léon, agriculteur, de Middes, et de Bertha, née Chatagny, à Corserey.

Tinguely Jean-Pius, fils de Roger, agriculteur, de Dirlaret, et de Gabrielle, née Jenny, à Cutterwil.

Fracheboud Louise, fille de Joseph, agriculteur, et de Marie-Louise, née Favre, de et à Lessoc.

Barbey Jacques, fils de Jules, manœuvre, d'Onnens, et de Pauline, née Maradan, à La Tour-de-Trême.

Alt Anne-Dolorès, fille de Benedikt, journaliste, de Diepoldsau (Saint-Gall), et d'Anna, née Kelles, route du Jura, 36.

9 mars. — Uttinger Yvonne, fille de Georges, teinturier, de Zoug, et de Lina, née Benninger, avenue Weck-Reynold, 13.

10 mars. — Gendre Marie-Louise, fille d'Henri, agriculteur, de Fribourg, et d'Emérite, née Perler, à Villarsel-sur-Marly.

11 mars. — Wæber Jacob, fils de Joseph, charpentier, de Tavel, et d'Agnès, née Muller, Champ des Cibles, 38.

Humbert Thérèse, fille de Dyonis-Auguste, cordonnier, de Cormérod, et de Marie, née Gendre, à Courtion.

Gendre Charles, fils d'Edouard, employé, de Fribourg, et d'Anna, née Pauchard, Grand'fontaine, 4.

Berset Imelda, fille d'Ignace, employé de brasserie, de Cormérod, et de Léonie, née Pürro, Vignettaz, 30.

Delley Monique, fille d'Edmond, ingénieur, de Delley, et d'Agnès, née Aubry, avenue du Midi, 17.

12 mars. — Ammann Arnold, fils d'Arnold, colporteur, de Rüschegg (Berne), et de Margaretha, née Zwahlen, Gottéron, 117.

Audergon Marie-Louise, fille d'Héribert, employé de banque, de Fribourg, et d'Irma, née Brunold, avenue Montenach, 11.

13 mars. — Rossier Armand, fils de Jean, manœuvre, d'Avry-sur-Matran, et de Marie, née Wider, Grand'fontaine, 28.

Bürgy Marguerite, fille de Gaspard, agriculteur, de Cordast, et de Theresia, née Bertschy, à Cormondes.

Dieterle Richard, fils de Paul, pasteur-missionnaire, de Bâle, et de Berthe, née Burgdorfer, à Lucens (Vaud).

---

protecteur gisant inanimé, sur le plancher. Il se hâta d'appeler à l'aide, non toutefois sans avoir pris, auparavant, la précaution d'explorer les poches du malade pour y reprendre une certaine clé.

Après tout, Arthur n'était pas seulement poète.

V

— Je n'y comprends rien, en vérité, je n'y comprends rien !

C'était le docteur Liddon qui parlait, et l'interlocuteur auquel il s'adressait était le docteur Staveley. Tous deux étaient debout près du lit de M. Duncan.

De très bonne heure, le matin, le docteur Staveley, averti par Arthur, s'était précipité dans la chambre du journaliste et l'y avait trouvé gisant à terre, privé de sentiment. Le docteur avait dépêché Arthur à la recherche d'un autre valet, et les trois hommes avaient porté le malade sur son lit et l'avaient déshabillé. Alors, avec une agitation qu'il n'avait encore jamais éprouvée dans ses fonctions professionnelles, Staveley l'avait soigneusement examiné.

Tout l'organisme était vigoureux et en parfait état. L'étude du cœur — c'est le cœur qui avait éveillé l'inquiétude du praticien — prouva que cette inquiétude était sans fondement. Le journaliste était inconscient.

La pupille de l'œil s'était contractée, réduite presque à une pointe d'épingle, et restait insensible à la lumière. Cette rougeur semblait indiquer que le malade était sous l'influence d'un narcotique, et cependant des symptômes inconnus troublaient les médecins :

Par exemple, après une injection de strychnine, on ne constata pas la réaction qui eût dû se produire dans le cas d'un empoisonnement par quelque alcaloïde de l'opium.

Le docteur Liddon, qui était arrivé au château aussitôt après son premier déjeuner pour sa visite quotidienne à Rama, avait naturellement retardé cette visite en faveur du nouveau malade.

— Non, je ne comprends pas ! répéta le docteur.

— Il n'est pas en danger pour le moment, remarqua Staveley.

— Non, avec ce cœur et ces poumons, il n'y a rien à craindre, pourvu qu'il soit attentivement soigné. Je n'aime pas cette stupeur prolongée. C'est le cerveau qui est pris, naturellement, mais la cause nous échappe.

— J'ai d'abord supposé, dit Staveley, qu'il pouvait avoir l'habitude de quelque drogue. Dans sa profession, particulièrement chez les Américains, c'est assez fréquent. Mais son organisme ne révèle pas la plus légère trace d'ingestion de morphine ou de cocaïne, et le corps ne porte aucune trace de piqûre. D'ailleurs, le domestique qui l'a trouvé dans sa chambre et qui est venu m'avertir m'a déclaré l'avoir laissé exactement comme il l'avait trouvé. Et il n'y avait à sa portée ni dans ses poches, ni nulle part dans la chambre que j'ai pris la liberté de fouiller, rien de plus suspect qu'un flacon de bromure.

— Ceci aussi peut servir à des injections hypodermiques.

— Je vous ai dit n'avoir pas trouvé la moindre trace de piqûre, ni aucune seringue.

Staveley releva les manches du patient, mettant les bras à nu :

— Voyez, dit-il, et tout le corps est aussi net.

— La première chose à faire, dit le docteur Liddon, est de nous procurer une bonne nurse. Il faut en demander une à Norwich immédiatement. Pour le traitement, nous ne pouvons rien faire d'autre que de maintenir des bouteilles d'eau chaude, et au besoin injecter une solution d'atropine ou de strychnine. Je n'ai aucune crainte, mon cher confrère, mais je trouve le cas bizarre, très bizarre...

Et il regardait d'un air significatif le docteur Staveley, plus jeune, mais de réputation bien plus notoire.

— Enfin, quel est le fond de votre pensée ?

— Je ne sais pas ce qui se passe dans cette maison. On s'y heurte, partout au mystère, à l'inexplicable. Qui sait dans quel guêpier ce cher homme s'est fourré ! Il paraissait se tenir très tranquille ces deux derniers jours. Mais je sais qu'il machinait quelque plan ; il a bien voulu me le donner à entendre, même m'en dire un mot. Il doit être maintenant l'objet d'une surveillance très attentive, et la nurse ne devra laisser âme qui vive approcher de son lit, à l'exception de vous ou de moi. C'est comme pour vous, Staveley, vous ferez bien de demeurer sur vos gardes. Tenez compte de mon avis, n'imaginez pas qu'il soit inspiré par une crainte sans fondement. Je suis convaincu que tout champion de la vérité et du bon sens doit observer ici une prudence allant jusqu'à la défiance.

Staveley approuva de la tête : son visage s'était assombri.

— Je partage votre opinion, dit-il d'un ton sérieux, et je ne m'amuserai pas à courir des risques inutiles.

— A la bonne heure. Maintenant, je vais voir Rama. Y a-t-il quelque changement ?

— Oui, et la préoccupation de l'état de M. Duncan m'a fait oublier de vous en parler ; c'est pourtant sérieux. Rama s'en va. Ce matin à 3 heures, je l'ai vu pendant quelques instants et j'ai constaté qu'il déclinait rapidement. S'il dure jusqu'à la fin du jour, j'en serai surpris.

Le docteur Liddon sifflota entre ses dents :

— Eh ! eh ! dit-il. L'écheveau s'embrouille. Si vos prévisions se réalisent, il y aura ici, pendant les prochaines quarante-huit heures, de l'occupation pour tous. Si vous voulez, nous allons le voir maintenant, et si la fin semble réellement immédiate, je téléphonerai à un de mes confrères de s'occuper de mes clients de la ville et je resterai ici. Il est essentiel que vous et moi nous soyons présents au moment de la mort — et même après que nous demeurions là encore quelques heures, conclut-il avec un rire amer.

Il alla jusqu'à la chambre de Rama et revint accompagné de la nurse, mistress Downes.

— Veuillez, je vous prie, rester près de M. Duncan pendant que le docteur et moi nous verrons M. Rama, lui dit-il. Nous nous procurerons une autre garde-malade le plus tôt possible.

Les deux docteurs se rendirent alors à la chambre de la tour.

Du premier coup d'œil, le docteur Liddon vit que Staveley ne s'était pas trompé. Rama, qui avait gardé toute sa connaissance comme la gardent ordinairement les phtisiques, jusqu'au dernier moment, les reconnut et, malgré sa faiblesse extrême, les accueillit avec un sourire.

— Allons, dit-il, il ne me reste plus que quelques heures ; pourtant, je ne quitterai pas ce monde avant que le soleil ait déjà décliné.

— C'est extraordinaire, remarqua le docteur Liddon, regagnant avec Staveley la chambre de celui-ci, cette faculté des Orientaux de prévoir l'heure exacte de leur mort. Rama peut nous échapper à tout instant — une quinte de toux, et le cœur cessera de battre —, pourtant je parierais un souverain contre un shilling qu'il durera jusqu'à la fin du jour.

— Je n'engagerai pas mon shilling, dit Staveley, je serais sûr de le perdre. *(A suivre.)*

LES SPORTS

Six équipes disputeront samedi le « cross-country » français

La Fédération française d'athlétisme avait espéré que le championnat de « cross-country » (course à pied) qu'elle organise pour samedi 23 mars à l'hippodrome d'Auteuil, réunirait, outre les six nations habituelles, des équipes de Finlande et de Suède ; mais les associations finlandaise et suédoise, en raison d'un hiver très rigoureux, n'ont pu réunir des équipes capables de disputer leurs chances dans l'épreuve.

Le « cross des six nations » réunira donc les équipes d'Angleterre, Belgique, Ecosse, Irlande, Pays de Galles et France.

Les six-jours cyclistes de Paris

Après un jour de course, 625 km. 500 avaient été parcourus.

A minuit, le classement était le suivant : 1. Schœn-Lohmann, 46 points.

A un tour : 2. Broccardo-Guimbretière, 72 p. ; 3. Ignat-Diot, 36 p. ; 4. Pijnenburg-Wals, 37 p. ; 5. Charlier-Deneef, 35 p.

On connait la formule des six-jours : c'est celle des courses dites à l'américaine ; chaque coureur relayant son coéquipier quand il lui plaît, de façon à ce qu'il y ait toujours un membre de l'équipe en piste.

Le classement se fait d'abord suivant la distance parcourue, c'est-à-dire que si une équipe termine la course en ayant couvert un ou plusieurs tours de plus que les autres, elle est classée première. En cas d'égalité de distance, les équipes sont départagées par les points obtenus au cours des séries de « sprints », qui ont lieu chaque jour dans l'après-midi, à 22 heures et à 2 heures du matin.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Les modèles d'action catholique. Vie de la bienheureuse Barthélemie Capitanio, par don César Carminati. Traduit de l'italien par une religieuse Auxiliatrice des âmes du purgatoire. — Un volume in-16, format 18×10, 168 pages, couverture ornée d'un portrait en couleurs. Prix : 3 fr. ; Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (VIIIme).

Un modèle de l'Action catholique idéale, menée par une volonté qui s'est sanctifiée d'abord elle-même et qui porte ensuite la lumière et la charité aux autres avec un désintéressement parfait, c'est cette Barthélemie Capitanio qui donna toute sa jeune vie aux diverses formes de l'apostolat.

Le Refus, par Guy de Loussot. — (Un acte. Six rôles féminins.) Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (VIIIme).

Petite pièce de trente-cinq minutes, où le charme et la fraîcheur d'âme de trois fillettes alternent avec le caractère rude d'une mère âpre au gain.

En son absence, par Guy de Loussot. — Pièce sociale en trois actes et un tableau. Quatorze personnages ; rôles mélangés. Jolie plaquette format 18×10, 96 pages, couverture illustrée. Prix : 4 fr. ; port, 25 c. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (VIIIme).

Scènes vécues du milieu ouvrier moderne. Dialogues vifs et naturels. Sentiments très humains et très touchants parfois. Le public, entre deux sourires, verse sa petite larme.

Pièce bien construite, émouvante et si vraie... qui ne choquera aucun public.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

Ensuite de réorganisation de notre Département de vente, nous offrons à jeunes Messieurs, sérieux, bonnes possibilités de gain et de vente par la

Représentation

de notre appareil sans concurrence. Entrent en considération seulement MM. présentant bien et ayant de bonnes manières. Allemand et français nécess. — Offres écrites, sans engagement, avec indication de l'âge à *Hoover-Apparate A.-G., Département de vente, Bahnhofstrasse, 31, Zurich.*

A vendre

à Marly-le-Grand

immeuble

comprenant maison d'habitation de 3 logements, grange, deux écuries, une pose et demie de terre.

Conviendrait spécialement pour aviculteur. Rapport avantageux. 11471

S'adresser à **Me Henri Hartmann, Rue de Romont, 5, Fribourg.**

Abonnés, favorisez dans vos achats les maisons qui publient des annonces et réclames dans notre journal !

Vient de paraître

Mgr Besson

COMMENT FUT ACCUEILLI

« Après Quatre Cents Ans »

Prix : Fr. 1.—

En vente aux LIBRAIRIES SAINT-PAUL

Place Saint-Nicolas — Boulevard de Pérolles

On offre à vendre, à la rue de Romont, immeuble en très bon état, produisant

un rapport de 7 %

Demandez plus amples renseignements en écrivant au chiffre **P 11466 F, à Publicitas, Fribourg.**

On demande

jeune ménage sérieux, parlant les deux langues, pour diriger magasin et comme concierge.

S'adresser sous chiffres *P 40402 F, à Publicitas, Fribourg.*

Jeune personne

pouvant fournir caution, demande gérance ou place de confiance.

S'adresser par écrit sous *chiffres P 40404 F, à Publicitas, Fribourg.*

A vendre

1 char de foin et regain de 1re qualité. 40399

S'adresser : **Café de Grandfey.** Tél. 7.02.

Sommelière

parlant français et allemand **est demandée** par bon café de la ville. Offres avec photo.

Demander l'adresse sous chiffres *P 11457 F, à Publicitas, Fribourg.*

TRANSPORTS FUNÈBRES

A. MURITH S. A.

FRIBOURG

Cercueils · Couronnes · Automobiles funéraires

Capitole

Ce soir, à 20 h. 30, dernière représentation de

La chanson de l'adieu

Les amours de **Chopin** et de **George Sand**

Dès samedi

L'EXQUISE **ANNY ONDRA**

Dans un film qui charmera tout en faisant rire aux larmes

L'AMOUR EN CAGE

avec

RENÉ LEFÈVRE et ANDRÉ BERLEY

Cinéma ROYAL

Ce soir, à 20 h. 30

DERNIÈRE REPRÉSENTATION

DU GRAND FILM POLICIER

Un drame à Manhattan

Dès demain

HARRY BAUR

l'incomparable artiste français dans

Un homme en or

A LA DEMANDE GÉNÉRALE de spectateurs enthousiastes et devant le succès étourdissant remporté par le fameux ORCHESTRE-JAZZ

UN NOUVEAU CONCERT DE

RAY-VENTURA

et ses 18 collégiens

AURA LIEU DEMAIN SOIR, à 20 h. 30

au Capitole

VENEZ DE SUITE RÉSERVER VOS PLACES

ON DEMANDE UNE

jeune fille

sérieuse, sachant faire la cuisine, et pour aider au café.

S'adr. sous *P 11443 F, à Publicitas, Fribourg.*

ON DEMANDE

pour tout de suite belle chambre avec téléphone et confort. — Offres écrites sous chiffres *P 40401 F, à Publicitas, Fribourg.*

HUG

Souliers Sport dames messieurs

Fr. 11.80

Kurth

Fribourg

Poissons frais !!!

de Norvège !!! extra!!!

Grande vente — Très bon marché

FILET de Cabillaud la livre **0.80**

FILET de Danois » **1.10**

FILET de Colin » **1.50**

CABILLAUD Français » **0.80**

CABILLAUD Danois » **1.10**

Colin, Saumon frais, Merlans, Poissons du lac, etc.

Escargots préparés, Cuisses de grenouilles, et TOUTES LES SPÉCIALITÉS DE CARÊME

J. AELLEN Magasin : Rue du Tir, 15 Tél. 9.37

Service à domicile — Expéditions par poste et C. F. F.

UN

jeune homme

libéré des écoles pourrait apprendre la langue allemande sous de favorables conditions, en aidant aux travaux agricoles. Entrée selon entente. 11444

Offres à **Aug. Schmid, sellerie, OBERFRICK** (Argovie).

ON DEMANDE

jeune fille

sachant faire la cuisine, pour tenir ménage soigné, dans famille médecin, près Lausanne. Gages Fr. 70.-. Offres à *Mme Simonetta, Echallens* (Vaud). 11456

ON DEMANDE

jeune fille

de confiance, pour aider au ménage. Bons soins, vie de famille.

S'adresser à *Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 11459 F.*

ON DEMANDE

pour le début d'avril

Cuisinière

Inutile de se présenter sans de sérieuses références. 11470

S'adresser chez Mme **Plancherel, docteur, Tivoli, 2, Fribourg.**

1 Mobilier

Fr. 375.—

(état de neuf)

1 grand lit 2 pl. av. literie soignée, 1 table de nuit, 1 lavabo et glace, 1 commode ou armoire, 1 table de milieu, 1 tapis moquette, 1 divan moquette, chaises assorties, 1 table de cuisine et tabourets. Emb. exp. franco **R. Fessler, Avenue France, 5, Lausanne. Tél. 31.781.**

(On peut visiter le dimanche sur rendez-vous.)

Café à vendre

Excellent petit café, dans jolie ville au bord du Léman. Maison en parfait état. Grosse vente prouvée. Débarcadère et gare. On peut traiter avec 25,000 fr.

Ecrire sous chiffres *P 4716 L, à Publicitas, Lausanne.*

Découverte sensationnelle au sujet des nerfs

PAR DES EXPLORATEURS D'AFRIQUE

KOLA-DULTZ

(produit suisse)

FORTIFIE LES NERFS AFFAIBLIS VOUS REND VOS FORCES ET LA CONFIANCE EN VOUS-MÊME

Grâce à des explorateurs d'Afrique, un fortifiant efficace pour les nerfs a été découvert. Ils ont observé que les indigènes mâchent la noix d'un certain arbre, ce qui les rend capables de transporter les fardeaux les plus lourds sur de grandes distances, malgré la chaleur tropicale qui mine l'énergie.

On a trouvé un procédé breveté en Suisse pour réduire cette noix magique en forme de comprimés.

6000 boîtes d'essai et brochures de 16 pages **A titre gratuit**

Dans le but de faire apprécier les qualités incomparables du « Kola-Dultz », nous distribuons aux lecteurs, gratuitement et franco, 6000 boîtes d'essai accompagnées d'une brochure de 16 pages contenant l'historique du « Kola-Dultz », avec des attestations de personnes autorisées ayant employé le « Kola-Dultz » et qui ont été guéries.

Symptômes des nerfs malades

Le « Kola-Dultz » constitue, en effet, un moyen précieux pour tous ceux dont les nerfs ont été surmenés à la suite des exigences de la vie moderne. Complètement inoffensif, le « Kola-Dultz » fait rapidement disparaître tous les symptômes de surmenage : nervosité, inégalité d'humeur, dépression nerveuse, hypocondrie, angoisses, manque de confiance en soi-même, sensibilité excessive, irritabilité, incapacité de se concentrer, mémoire faible ou manque de mémoire, maux de tête nerveux, frissons, manque d'énergie, de persévérance et d'endurance, humeur farouche, etc.

Les personnes qui souffrent de cette « plaie de la civilisation » qu'est la « nervosité » seront enchantées de lire dans la brochure qu'elles peuvent en être guéries au moyen du « Kola-Dultz », cette découverte d'origine africaine, qui leur rend en si peu de temps leur énergie, leur force physique et morale, leur bonne humeur, leur assurance, un intérêt vif et ardent pour tout ce qui concerne les devoirs et les agréments de la vie.

La meilleure preuve de la valeur du « Kola-Dultz » est que tous ceux qui en ont fait l'essai continuent de prendre cet « aliment des nerfs », parce qu'il maintient leurs nerfs en bon état, et eux-mêmes en bonne humeur, disposés au travail, et, somme toute, plus heureux et plus capables de réussir dans tout ce qu'ils entreprennent.

Vous n'avez qu'à nous envoyer une lettre ou même une carte postale avec votre nom et adresse et vous recevrez, par retour du courrier, une boîte d'essai de « Kola-Dultz » avec la brochure y relative, tout à fait gratuitement et franc de port.

LABORATOIRE DU KOLA-DULTZ, GOLDACH-SAINT-GALL, 307.

Kola-Dultz est préparé suivant un procédé breveté en Suisse et se trouve en vente dans toutes les pharmacies et drogueries. P 78-11 G

Dans un hôtel de la Gruyère, **on demande Une** *Sommelière* parlant les 2 langues. Certificats et photo exigés.

S'adresser à *Publicitas, Bulle, sous P 1550 B.*

Ménage de deux personnes, à la campagne, **prendrait en pension UNE PERSONNE** ne pouvant plus travailler (dame ou demoiselle). Bons soins assurés.

S'adresser à *Publicitas, BULLE, sous P 7179 B.*

A vendre

1 maison d'habitation avec grange, écurie et 3 poses de terre attenantes. A la même adresse, à vendre **4 chars de regain.** 40403

S'adresser à **Fernand Cuennet, à Noréaz.**

Apprenti-Fromager

fort et robuste, **est demandé.** — Entrée au 1er avril.

S'adresser par écrit sous *P 11468 F, à Publicitas, Fribourg.*

Servante

de campagne

âgée d'au moins 26 ans, **est demandée** dans une ferme, près Fribourg.

S'adresser sous chiffres *P 11473 F, à Publicitas, Fribourg.*

V VENDRE

MOTO « A. J. S. », 350 cm³, modèle 1930, avec siège arrière, équipement complet, bon état. Bas prix.

Faire offre sous chiffres *P 11472 F, à Publicitas, Fribourg.*

ON DEMANDE

jeune fille

de 15-17 ans, pour aider au ménage. 11445
S'adresser à *S. Bossy, Chenaleyres, p. Belfaux.*

Jeune dame

présentant bien, au courant des travaux à la main, demande place dans magasin.
S'adresser sous chiffres *P 40400 F, à Publicitas, Fribourg.*

ON DEMANDE

jeune fille

catholique

17 à 22 ans, pour aider au ménage. Vie de famille. — Faire offres en joignant photo à 1684 **Mme LACHAT,** notaire, **à Porrentruy** (J. B.)

Domestique

sachant traire, est demandé chez
Raemy Michel, Agy/ Fribourg. 11454

A louer

au 25 juillet
2 appart. de 5 chamb.
2 appart. de 4 chamb.
Confort moderne.
Chauffage général.

1 magasin d'angle 2 vitrines.
1 magasin 2 vitrines, avec appart. de 2 chamb. et cuisine.
Chauffage général.
S'adr. L. BAUDÈRE, *Garage de Pérolles.*
Tél. 888. 11367

Fiancés

Voyez nos mobiliers complets
13 pièces
dep. Fr. 370.—
avec literie damassée Fr. 490.—
La chambre à coucher matinée, avec armoire à glace, 3 portes, lavabo, marbre et glace, table de nuit et grand lit
Fr. 450.—
avec literie bon crin Fr. 595.—
Emb. Exp. fco.
RECORDON, meubles,
12, pl. du Tunnel,
LAUSANNE. Tél. 27.581.

On demande

à acheter un domaine de 40 à 60 poses.
S'adresser par écrit sous *chiffres P 40395 F, à Publicitas, Fribourg.*

Bureau de placement

pour hôtels et divers

L'Indicateur de Montana

Téléphone 202.
411-2 **R. Metrailler.**

CHERCHE

terrain à bâtir

proximité gare ou quartier Pérolles.
S'adresser sous chiffres P 11365 F, à Publicitas, Fribourg.

A LOUER

appartement de 3 chambres et cuisine, au IVme étage, pour le 25 juillet ou avant. Loyer Fr. 46.-. Visiter rue Marcello, 3, IVme étage. 11442
Ecrire à **H. Häuptli, Laupen.**

Auto " Ford „

Belle occasion, faute d'emploi, conduite intérieure, modèle 1933, 17 C. V., 5 places, 2 portes, état neuf, avec coffre arrière et accessoires. Roulé 25,000 kilomètres. 9055
S'adresser : *Mme G. Girardet, arch., La Tour-de-Peilz* (Vaud).

A vendre

à la campagne, **jolie maison** avec logements, grange, écurie, ¾ pose de terre, beau verger, eau intarissable.
Prix : Fr. 5600.—.
S'adresser à *Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 11446 F.*

Terrain à bâtir

à vendre près de la Nouvelle Vignettaz. Emplacement de choix, situation très ensoleillée.
S'adresser sous chiffres *P 11448 F, à Publicitas, Fribourg.*

A louer

au 25 juillet
Av. de Pérolles, 9
1 MAGASIN avec grande vitrine. 11368

1 BOX chauffé
Entrée immédiate.
S'adr. L. BAUDÈRE, *Garage de Pérolles.*
Tél. 888.

Les nouvelles parures en soie « Yala »
à mailles tordues sont solides et pratiques
la chemise Fr. 4.75
le pantalon 4.40
GRAND CHOIX

"Au Joli Moment„
Mme Henseler-Cotting
rue de Lausanne, 82 Fribourg
Visitez l'exposition à l'intérieur

MAUX DE TÊTE Douleurs — **CÉPHALINE** Fetitat. pharm. Yverdon — Migraines Insomnies
Antinévralgique préféré, sans effet nuisible
Plus de 35 ans de succès 410-1
Fr. 1.75 la boîte Toutes pharmacies

LUGANO Hôtel **CONDOR - RIGI**
Bonne maison de famille bourgeoise. Situation centrale. Près du lac. Connue par sa bonne cuisine. Eau courante. Chambres à partir de Fr. 3.—. Avec pension dès Fr. 8.—. Ascenseur. Grand jardin couvert. — **Th. Barmettler-Emmenegger.** 1542 O

ON DEMANDE
un bon jeune

Domestique

de campagne
sachant traire et faucher.
S'adresser à *Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 11379 F.*

Apiculteurs

Sucre cristallisé fin, non bleuté, pour abeilles, est disponible dès maintenant, au plus bas prix du jour, chez 102-14

G. Eigenmann & Cie
Fribourg.

A vendre 2000 kg. de bon 11447

foin et regain

S'adresser à *Vve François Schmutz, Belmont, près Léchelles.*

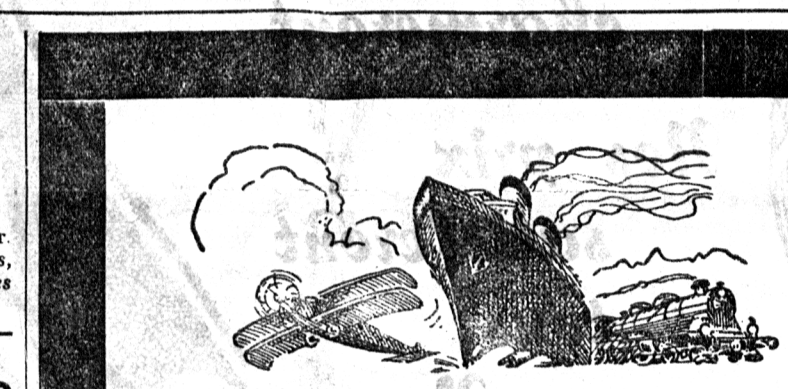

Les voyages Lang-Guyer

38, Pl. de la Gare **FRIBOURG** Téléph. 213
informent que :
Le « Journal Voyages 1935 » va sortir prochainement de presse — Conservez-le.

Le programme général 1935, avec plus de 250 voyages et croisières, est terminé. — Demandez-le à notre bureau. — Un imprimé spécial contenant 40 itinéraires pour voyages de noces est bientôt prêt.

Le voyage de Pâques du 23 au 30 avril, sous la conduite de M. le Prof. Laini, a un succès retentissant. Les inscriptions commencent. Dépêchez-vous. — Le nombre de place est très limité.

NOUVEAUTÉS

Henri du Passage, S. J.
MORALE ET CAPITALISME
Prix : Fr. 2.75

Antoine Lestra
Le Père Chevrier
Prix : Fr. 2.75

Charles Baussan
De Frédéric Le Play à Paul Bourget
Prix : Fr. 2.75

En vente aux LIBRAIRIES ST-PAUL
Place Saint-Nicolas — Boulevard de Pérolles

Fr. 2000.-

Je céderais la concession de mon brevet pour le canton de Fribourg à personne disposant de cette somme. Travail facile, gros rapport, mise au courant par la maison. — *Ecrire Case Gare 373, Lausanne.*

Le soleil printanier vous engage à vous parer d'un nouveau

chapeau.

Ceux que nous vous offrons seront de votre goût.
Leur prix est très avantageux.

GALLEY
Aux Elégants
Rue de Lausanne 24

VENDREDI et SAMEDI
grande vente de :
Epinards à **0.60** la grande boîte
Laitues à **0.70** la grande boîte

Au Méridional
Rue de Lausanne, 57 11458

On demande

7000 à 8000 francs

sur une excellente 2me hypothèque. Bâtiments neufs. Affaire en plein rapport et avec toutes garanties. — Adresser offres écrites sous chiffres **P 11467 F, à Publicitas, Fribourg.**

Enchères de chédail

Lundi, 25 mars, à 2 heures de l'après-midi, le soussigné exposera aux enchères publiques le **chédail suivant :** 1 char, 1 charrue Brabant, une herse, un gros râteau en fer, une limonière, brouette, 2 cuvets, des tonneaux, un van, 3 colliers de vaches, 1 boille, 1 hache-paille, chaîne à brouter, une romaine, une meule et outil servant à l'agriculture, 1 char de foin, une quantité de paille et pommes de terre. 11455

L'exposant : **Victor Perriard, Noréaz.**

Vente juridique

de machines, outillage et accessoires d'atelier mécanique

Vendredi 22 mars 1935, à 14 heures, au garage Miserez, rue de Morat, 261, à Fribourg, l'office vendra **au plus offrant et au comptant,** 1 tour parallèle, 1 cric hydraulique, 1 transmission avec paliers et poulie, 1 moteur électrique, 1 meule d'émeri, 1 perceuse électrique, 1 établi avec étau, 1 appareil à vulcaniser, 1 poste de soudure autogène avec manomètre, 1 moufle, 1 gonfleur Bavox, 1 jeu de tarrauds et filières, 1 jeu d'alésoirs, 1 jeu de fraises, 1 jeu d'arrache-roues, 1 machine à écrire Monarch, ainsi qu'un grand nombre d'outils et accessoires.

11355 **Office des faillites de la Sarine.**

La Bâloise

Compagnie d'assurances contre l'incendie à Bâle

Branches : Incendie, vol avec effraction, vol de bicyclette, bris des machines, chômage-industriel, bris des glaces et dégâts d'eau.

Nous avons le plaisir d'informer notre honorable clientèle ainsi que le public en général de Fribourg que nous avons confié notre agence principale de Fribourg et les environs à

Monsieur Gérard Barras,

agent général de la Patria,
Rue Pérolles No 4 **Téléphone No 15.79**
Adresse postale : **Case postale No 22.83.**

A cette occasion, nous vous remercions de la confiance que vous nous avez apportée jusqu'à présent et vous prions de bien vouloir la certifier également à notre nouveau mandataire.

Pour la conclusion de nouvelles assurances à des primes modiques se recommande au mieux P 3441 Y

L'agence générale de Berne : **Arber et Pfister** 27, Zeughausgasse, 27
L'agence de Fribourg : **Gérard Barras** Pérolles, 4. Tél. 15.79

En un clin d'œil.
Toute la distinction et la richesse de goût de la poule-au-pot, grâce au

Bouillon poule Knorr

le paquet de 5 cubes 25 Cts.

Famille catholique
milieu cultivé, reçoit jeunes gens faisant leurs études, prix modérés, meilleures références. Ecrire villa « *Rosario* », *chemin de la Joliette, Lausanne.* *Tél. 23.931.* 3857

Eczéma Baume St-Jacques

de C. Trautmann, pharmacien, Bâle. **Prix : 1 fr. 75. Contre les plaies, ulcérations, brûlures, jambes ouvertes, hémorrhoïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil.** Dans toutes pharm.
Dépôt général : **Pharmacie St.-Jacques, Bâle**

Imprimerie St-Paul, Fribourg Grand atelier de reliure

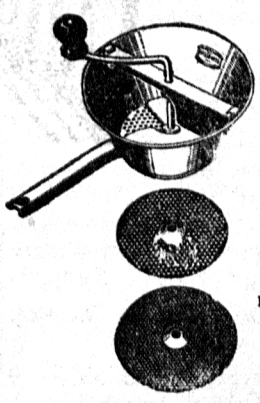

Quelques tours de manivelle et...

vos soupes, pommes de terre, purées, confitures sont passées.

« Passe-vite »

la merveilleuse passoire automatique. Fonds interchangeables avec trous de différentes grandeurs.

cm.	20	26	31
Fr.	6.50	8.50	9.50

E. WASSMER S. A Fribourg

Mode

Printanière

Robes
Manteaux
Chapeaux

vous charmeront

Nos prix satisferont tous vos Vœux

Knopf

ne cherche pas à présenter seulement les prix très bas, mais les MEILLEURES QUALITÉS *au meilleur marché.*

KNOPF

Fribourg — *Immeuble du Dr Comte, Rue de Romont, 35*

La Maison spécialisée en Confection et Chapeaux dames et fillettes